Monographie du bourg et de la terre de Maiche

1. Notice

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

MONOGRAPHIE DU BOURG ET DE LA TERRE DE MAICHE Jean François Nicolas Richard Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.00% accurate

Digitizcd by Google

The text on this page is estimated to be only 13.62% accurate

. MONOGRAPHIE DU BOURG ËT DË LA TËRRË ÛË MÀICHË. OiaitiVed by Google

The text on this page is estimated to be only 23.67% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.96% accurate

MONOGRAPHIE DU B(WR6 BT DE LA TBRBB DE MAIGHE, IDITIB M NOTICES HISTORIQUES SUR LES ANCIENNES SEIGNEURIES DE LA FRANGHE-MONTÂGNK: * TREVILLERS, FRANaUEMONT, SAiNT JOLim, RtAONONT, mm, GHATELIUDV BN-VKNNBS n GBATILLOR-S00S4UICHB, PAR M. L*ABBÉ RICHARD, CURÉ BE hAMSELOS, OOMISPOHOAMT DU ■imSTtBBR L*ni«TMCTKni FIIBUQIIB POVRUK TRAVlilIX mtTOftIOllIt ET MIHMB DB L*ACAIMfaltB DB BBSAIIÇOIl. BESANÇON» IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE J. JAGQUIN, tirande-Rue, 14, k U VieiU»-IoteudaDce. 4863. Digitized by Google

A Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.50% accurate

MONOGRAPHIE . DU BOURG DË MAICHE. Malche, bourg, chef-lieu du cantou de ce Dom, aiosi déDoramé de ma(ihy valloa, selon BuHet ; de marche, d'après Perreciol (i), parce qu'il élail la limite du comté de Warasgaw du côté de ta principauté de Bâle et de l'Alsace. Matche est situé sur un plateau de la haute montagne, entre la deuxième et la troisième chaîne des moûts Jura, à 781 mètres au-dessus du niveau de l'océan , à 4 degrés 28' de longitude orientale du méridien de Paris, au 47' 15' de latitude septenlrionale ; à 4 mjriam êtres de MoQlbéliard, et à 7 de Besançon. Les rois bourguignons abandonnèrent aux monastères et m seigneurs les hautes ebatnesdn Jura. On voit« en 1028, Rodolphe III, dernier souverain de la monarchie tran^nrane, donner aux abbajesde ClunjetdeSaint-OjrandIes noirs monts ou depuis fut bAtî le prieuré de Mouthe, et> en celte même année, concéder Moche avec d'antres biens dans le comté des Varasques , à Lambert de Semor. Telle est la plus ancienne mention de Matche. Ermenburge, fille de ce seigneur, apporta ces biens en dot à Humbert II, sire de Salins Jean de GhaIon l'Antique, ayant acquis la seigneurie de celte ville avec toutes ses dépendances dans le Warasgaw, devint par là seigneur de Malche. En novembre 1245^ il cède à son bien-aimé (1) Marche, du latin tnarca, ou de l'allemand march, qui signifle borne 00 frontière. Voyez les dissertations de Perreciot sur les comtés de Warasfnr et à» msgaw, i tt biUiothèque publique d« BMancon. (i)Voyes6DiujLiniB, JIMoiredfiiirn de SaJint, «us prettVM, I, p. 11. Digitizcd by Google

The text on this page is estimated to be only 29.72% accurate

— 6 — mveu et fidèle ami Amédée III de MoDlfiiucon el à 868 héritiers^ pour en jouir à perpétaité^ et eelà en aceroistement du fief qu'il tenait de loi à Vuillafiins, toutes m geitee dans le Wara8gaw, à Moches entre autres (0. La seigneurie de Matche passa doue à la maison de M ondSiucon» mais en accroissement d'autres flefis. Ce bourg est encore mentionné sous le nom de Maehes dans la donation qu'Humbert, arelievéque de Besançon, fit de l'église de ce lieu en 1468 au prieuré de Lantbenans^ et ensuite dans la bulle confirmalive de cette donation du pape Alexandre III en 1177. Matcbe est désigné en latin sous le nom de Machiis dans les registres paroissiaux du xvi' siècle. Le château fort construit à l'extrémité nord-est d'une colline voisine a occasionné très probablement rélablissemeiii de ce village dans un petit bassin où sont de belles fontaines el qui est entouré de foréls de sapins de tous côiés, si ce n'est au couchant. Ce qui appuie celte opinion sur l'origine de Maîche, c'est qu'il n'est dénommé que sous les seuls noms de chaitel, chatel, chastel de Maîche dans des chartes des xiv® et xv' siècles Les ruines de la forteresse, actueUemenI couvertes d'arbres et de broussailles, existent à quelques cents mètres de llalcbe, an-dessus do cène élevé qui termine la colline dont nous avons parlé. Ce monticule, d'une contenanee de 35 ares> est séparé do restant de la colline ào sod par une trancbée pratiquée de main d'bomme. La sommité pnfsente one esplanade de forme elliptique, longue de 68 mètres et laine de 80. Une dépression eirenlalre do terrain auprès du doqjon, ao midi. (1) Geislas nostras; vojez l'abbé Guillaume, Hisloire des aires de Salins, I, p. It. Les geites étaient une indemnité due aux princes et aux sofnears pour leurs voyages et séjours dans certains lieux de leurs terres. (2) Le 5 avril 1312, Jean II, comte de la Roche, reprend de fipf de Renaud de Bourgogne, comte de Monlbcliard , son châlel do la Hoche, la Franche-Montagne, ensemble les villes, bois, fiefs et autres appartenances, leaqueUes sont Trévillm, ThiébouhaM^ Qrand-Euert, Chaitbl, CharmawU' ien. {Bph, de Dotebhot, p. 115.) En 1881, Guillaume II, sire de Mooljoie, donne un fief à un nommé Meillan , de Chatel {Essai sur la baronie de Montjoie, p. 32). Un siècle après, en 1432, la dame de Cusance disait c qu'en la Franche-Montagne n'a point de place plus forte que le chasttl de Malciie, où tout les babitenis doivent le retraire, à savoir ceux des yUIes éi»Onnd-Essertt FaœvUlenf

TVemett, Cendar^Amimiff Mauevaux, Orymi, CSemoy, fHamimu, Vmrm, » (Si». Guuu!» Asot» t. U, p. 401 et 414.) ■ ■ » . ij i^ud by Google

— .7 •iodiqiie la place dîê la taur'iiriiicîpÉle am iaqhalle. il iBOnittar Dlqnait. On Toît cneore les vestiges de dem tooreilcs en Afte fine lie l'antre, vers le milieo et snr cbacun des céiis de la Ibrieresse, lenninëe an nord-est par nne quatrième tdnr; des «nrs crénelés reliaient e^ tonrs entre elles et ceignaient la forteresse. Sons cette enceinte et dans toute sa longueur était pratiqué un souterrain dont la porte voûtée existe encore au levaDl, avec la façade en pierres de taiileau raidi, dans laquelle on voit des meurtrières de forme ronde. De ce côté, le manoir seigneurial, bâtiment de forme carrée, terminait la forteresse ; quelques pans de murailles à la teinte rougeâtre annoncent que 1 édifice a passé par le feu. La montagne arrondie qui portail le TÎeux château de Maîche présente , avec ses flancs abruptes, un aspect imposant, surtout au couchant et au nord-est, et quand elle était couronnée de ses fortifications, Tapproclie en était redoulabie. Du liaut de ces tonreiies qni s'élançaient en quelque sorte jusqu'au ciel, la ?oe embrassait un vaste horilonet plmigeait jusque dans le château de Gliàtillcn dit g<m$ Meâeke, parce qu'il est situé dans un plateau inférieur, à trois lieues de distance. Cette position supérieure lui donna» dès le ZT* siècle, le nom de Ckâtillw tur Mtâehe, A quelle époque a-t-il été bâti? C'est ce qu'on ne peut préciser. Mais puisque Matche existait au commencement du xi" siècle, on peut croire quelafiMtmsse qui lui adonné naissance a été construite au z*. Situé au-dessus des montagnes qui dominait le conHuent du Doubs et du Dessoubre, il était admirablement placé et pour servir de boulevard à la FrancheMontagne, et pour commander les deux passages qui y conduisent depuis les vallées du Doubs et du Dessoubre (i). (1) Toutes les t«rrM qui ootourctit le château en étaient dépendante! 0t la propriété du seig:neur. C'est de là que les habitants de la forteresse liraient leurs provisions. Ils allaient puiser l'eau dont ils avaient hesoia à ta fimittme aux Dames, située au milieu de la ferme dite Derrière le-Châ^ team, éloignée de S7t mètres. Après la guerre dee Suédotoi les habitants de Maîche firent pattre leur bétail, coupèrent dc^ fagots dans les pourtours de la forteresse, couverts de lironssailles, et même la communauté voulut les réclamer comme su propriété, mais elle se désista du procès qu'elle avait intenté à ce sujet au comte do Suint-Amour,alojrs seigneur de Maîche. Le vieux ehftieau de Malche a sa légende merveilleuse : Dant un des caveaux exiale un eoHire-fort rempli d'or et d'argent. Ce ^éior «à le flniit

Tout le monde sait qne le nom de FrânoherMoDtagoe s'appliquait aux premières chaînes du Jura, «lemptes de la aervi* tade et de la main-morte. Mais dans le comté de Boargogoe» 4Ni aniela ainsi plus spécialement le plateau compris entre les vallées du Doubs et du Dessoubre, depuis le Toisinage de Morleau jusqu'aux confins du Sundgaw et de Fancien érécbé de Bàle. Cette contrée, dans une longueur de 30 kilomètres sur 16 de largeur^ renfermait, a?ec la terre de Malclie» les seigneuries de TréFiUerSy Franquemont^ Saint-Julien^ Béaumont, Châtelneuf en-Vennes , Vennes et Châtilion-sous-Maicbe (i). Nous voyons par la reprise de fief faite par Jean II, comte de la Roche, à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéiiard, au commencement du xiv* siècle, que la Franche-Montagne était alors réduite aux communes actuelles du canton de Maiche, avec quelques-unes de ceux de Sainl-Hippolyle et du Russey. Ce n'est que de la Franche-Montagne considérée dans ce dernier état que nous parlons dans cette monographie. La population de celte contrée sut conserver sa franchiae et l'exemption de toutes charges publiques jusqu'après le milieu du XVII* siècle, à l'exception toutefois du service militaire dans le seul cas de l'invasion par l'ennemi du territoire de la province. Sainl-Hippoljrte était la capitale de la Franche-Montagne et en même temps de trois seigneuries parfaitement distinctes : du comté de la Boche d'abord> et ensuite de celles de la ville de Stint-Hippolyte et de Maldie. Ce Aitt, aperçu par M. Ed. Clerc (2), n'a pas été^ nous semble-t-il, présenté d'une manière asseï eipressive par aucun do nos autres historiens. Il résulte des épariiaes d'un vieux chef aller trop enpide, dont rftme gémit en purgatoire depuis quatre à cinq siècles. One Tois tous les cent ans, ce chevalier, revêtu d'un manteau blanc, une clef de feu entre les dents, revient à la minuit de Noël. 11 appelle quelqu'un de ses vassaux ou de ses sujets pour puiser dans ce trésor aûn de faire des aumônes pour hâter sa délivrance; le rostant doit appartenir à celui qui lui rendra ce service. Mais pour cela il Iknt avoir jeûné, être en état de grlee, se trouver à l'entrée du souterrain quand sonne la messe de minuit, crier trois fois : Chevalier du trésor m et lorsqu'il parait, lui arracher la def de feu qu'il tient entre ses dents. (1) Voyez les Notices historiques sur ces seigneuries, à la suite de la Monographie de Matebe. (S) JM» t U, p. iSS, i la noto. Diqiti7p<i bv Coogle

 pourtant dèlrement et iaddUtaMement des reprises de flef. Le oomtiS de la Roche comprenait la petite conmanauté da même nom.compoaéede fermes éparsessnr les flancs de la montagne on est sitoée la caverne dite Chfieau de la Boche, et d'nne partie des Yillagesde Sonlce et de Ghamesol ; ce comté a toiijours été repris directement de flef des comtes de Montbéliard, par cens de la Roche (^). La seigneurie de Saint-Hippoljte, peu étendue, ne comprenait que la ville et le territoire de ce nom, le VieuxMoulin, avec l'autre partie de Soulce y compris la Saline, de ; Chaniesol et des Tillages de Montandon et de Mouillevillers ; elle était comme accroissement de fief une mouvance du château de Verccl et un arrière-fief de Monlbéliard. Il en était de même de Malche, qui fut détaché du fief de Vuillafans pour être réuni à celui de Monlbéliard d'abord, et ensuite à Ver- , cel. Mais à quelle époque Châtiilon-sous-MalcIie, Saint-Hippoljte et Maicbe furent-ils attachés comme mouvances aa château de Vercel ? Quant aux seigneuries de Saint-Hippolyle et de Châtiilon-sous-Maiche^ il est certain qu'AmédéelII^ sire de Montfancon et seigneur de Vercel, en avait la soceralneté, à ce dernier titre, dans les premières années du xiii* siècle ; d*oà nous condnons» s*il ne les acheta pas, que ces mouvances, ftarent attadiées à Vercel lors du partage de la succession de son père Richard III (vers 1328), à qui aucun titre ne les attribue. En 1245, Odon, seigneur de Châtillon-sous-Malche, fot, après une enquête, contraint de reconnaître que son flef mouvait de Vercel i^). Pour la seigneurie deMaiche, elle était reprise directement de Monlbéliard en 1312, et, comme il n'est plus question de cette mouvance parmi tes possessions d'Henri sire de Monlfaucon, comte de Monlbéliard, après la mort de son beau -père Renaud de Bourgogne, en 1321, nous pensons, avec toute vraisemblance, que dans le partage des biens de ce seigneur, Maîclie fnt rattaché à Vercel comme • accroissement de fief. Henri, comte de Monlbéliard, conserva la suzeraineté sur Vercel et les autres seigneuries qui formèrent l'apanage de Jeanne de Monifàucon, sa nièce, qui les porta (1) Généalogie des sires de Montfaucon^ par Gingins de la Sarraz; et DnnonoY. £/>/t<^m., p. lis. (S) DomimU iném, 1. 111, p. 8i9. Digitized by Google

- 10 — en dot à loois^ (Comté de Nendnlci en Saine , qo*èlle ëpowi . en 13S1(. Les eomtes de la Bodie éuient Qoe branche cadette de cen de Monlbëliard et les possessearadelaFraDche^MoDUgne. Le prenier de ces (liKs ressort des possessions ëparses qu'ils araient en divers lieax dn comté de Monlbëliard ; ils les tenaient sous la suzeraineté des seigneurs de celte ville, et on ne peut pas prouver qu'elles leur étaient arrivées autrement que par partage. En second lieu, la Franche-Montagne entière leur appartenait , comme on le voit par les fondations pieuses qu'ils firent -h l'aide des revenus de cette contrée. Les bienfaits des comtes de la Roche aui monastères et aux églises sont nombreux et connus pour la plupart , mais il y en a qui sont restés dans l'oubli. Telle est leur coopération à la fondation de la collégiale de Saint -Ursannc en 1139. Ils donnent à cet effet 202 quartes de blé tant à Mandeure qu'à PierrefootaineBlamont, avec 88 livres d'argent qu'ils percevaient en ces lieux ainsi qu'àSainl-Ursanne, leurs dîmes à Cheveney, Courtedoax et antres liens de l'Ajoie, qui à cette l'poque fiiisait partie du comté de Montbéliard. Avant Tannée 1177, ils fondent un prieuré à Miserejr(i) dans la haute Alsacci sous la dépendance de celui de Lantbenans. et le dotent de 900 mesures de grains à prélever sur divers villages des seigneuries de Matche et de Trévillers. Au xvni* siècle, ces dîmes ne s'amodiaient plus que 500 livres. Gardiens dn prieuré de Vanduse, oik ils eurent leur sépulture jusqu'au xiv siècle , ces seigneurs Tavaient doté des lerrages de la Lizerne, qui elaleiil à la sixième gerbe, el JeanP', en fondant son anniversaire dans ce monastère^ lui abandonna sa dîme sur les prés nouveaux dits à'Orgennx , quoique situés sur la Lizerne, et d'autres revenus à Monlandon et à Soulce. Richard, le dernier des comtes de la Koche, fonde, en juil• let 1317, l'anniversaire de Jean II, son père, dans la collés;iale de Sainl-Hippolyte, et assigne h cet elfet au chapitre il bichots par moitié blé et avoine, mesure de Belvoir (poids de 30 livres), ù lever sur les dîmes des Bréseux, Mancenans, la Lizerne et Orgeans , qu'à raison de cette charge il exemple du terCi) Mmraekumt Miâtruck, ^ ij g^uo Ly Google

The text on this page is estimated to be only 26.95% accurate

— « rage 0). Sa iiière> Marguerite de Neuchatel^ donne à son tour, eo 1337, pour son propre annirersaire dans la même ^lise, «n deini-bicbot de blé à preadre sur les dîmes de Tremeox et de GoortefiHitaîDe, et t livres 9 sols 2 déniera. Ces deux donations contiennent la clause expresse que si les dîmes de ees ▼illages sont insoflisantes pour parûiire la quantité de Mé donnée au cbapitre de Saint-Hippolyte, ce qui manquera sera tiré des dimes des villages les plus voisins, et au besoin des greniers du seigneur de Matehe. La maison de la Roebe posséda seule jusqu'à son extinelioa la Franebe-llont^ne. Le eomté était toujours l'apanage de l'aîné, tandis que les seigneuries de Maîche et de GbâtilIoD-sous-^iaicUe étaieut possédées par les cadets. Les comtes de la Roche, qui ne pouTaient habiter dans la caverne dite le Château de la Roche, avaient leur hôtel dans la ville de Saint - Uippolyte ; c'est sur ses ruines que fut bâti le couvent des Ursiilines dans les premières années du xviii® siècle. Dés la fin du XI II" siècle. Jean II de la Hoche inféoda quelques unes de ses terres eamoj'eaneet basse justice à quelques nobles qui prirent le nom commua de Àion(afjnonf< h cause que kttrs fiefs étaient situés dans les montagnes. C'est à tort qu'on a regardé jusqu'ici le nom de Montagnon comme désignant une fiimille particulière. Ces fiefs étaient situés à Tréviilers^ Gha(1) L'oifiee rétribné par Uichanl de la Roche était dit retmtr de fosu et devait être célétiré eliaqtte semaine de l'avent et du earôme. Guillauine I«r de Muiitjoie fut un des témoins de cette fondation, «I ins laquelle Richard l'appelle à deux reprises so« onde, ce qui démontre la parenté des deux ramilles, comme nous l'avons dit ailleurs. Voici la généalogie des comtes de la Roche en Montagne : Simon et Gui de la Roche, fondateurs du Lieu-Croissant, en 1193, sont nommés dans les chartes de celte maison. SinUUlII et Odofl son flrère, fils de Sirnon I""; Odon était à la suite de l'empereur Parbcrousse en H79, et avait Lpousé, en 1147, Ermpntrarde, Tille de Tliierri II, comte de Montbéliard. Jean mentionné dans une charte du prieuré de Yauclusc de lil6, y fonda son anniversaire; Odon II, son .fils, marié à N. de Montmarlin, donna, en ISSS, la terre de Saint>Lieflh>i près Clerval au Saint-Esprit de Besançon, pour y hâtir tin hôpital. Les enfants d'Odon II furent Wuillermé et Hugues, mari d'Adeline de Belvoir. Hugues mourut en octobre 1280, et fut inhumé à Vaucluse. Jean 11^ tîU d'Uugues, fondateur de Saint- Uippolyte, épousa Muguerite de Neuehatel-Boorgogne et mourut en lSt7. Richard , Odon 111

et Andnint devenu cardinal, firent ses trois flis. Cette maison s'éteignit dans la personne de Richard en ISSS. . ij i^ud by Google

- 12 mesol ti tfontandon(i). Le eomte de la Boche exigea que ses vassaux eussent des maisons à Saint-Hippoljrteely résidassent habituellenent. Les hôtels et tours des E^Tiron et des Percerai étalent voisins de celui du comte ; Jean de Frotey avait le sien sur le Doubs. Ges^personnages étaient en quelqu« sorte sous la main du suzerain, pouvaient à toute heure recevoir ses ordres, et lui formaient, avec ses officiers civils et militaires, une pelile cour. Celle sociëlé d'élile, l'accroissement de la bourgeoisie par suite des franchises octroyées à la ville, les foires (2) et les marche's considérables qui s'y tenaient, le débit du sel, les marchandises de toutes sortes qu'on y trouvait dans les fabriques et dans les boutiques à l'exclusion de tous les autres lieux de la montagne, l'ostension du saint Suaire , les fêles et les représenlalions religieuses qui s'y donnaient en certains temps dp l'anuée, y amenaient un grand concours de peuple^ rendaient cette petite ville très vivante et en faisaient un séjour aussi agréable qu'avantageux. Tel fut l'état de Saint-Hippolyle tant que les comtes de la Hoche l'habitèrent. Mais après l'extinction de leur maison^ cUe déchut de sa splendeur et de sa prospérité^ parce que. leurs successeurs, n*y résidant plus, ne la visitèrent que rarement De cette époque date aussi l'acensement des forêts de la Joux-Perreton , du Sappoi et de côtes ou les seigneurs de la Roche avaient réservé leur affouage. Richard, le dernier comte de la Roche, ne laissa que deux (1) Voyez la Hotieenirla uignewrie de TrivUlm. Le ftef de Chamesol Ait donné à Jean Thomassin, de Vesoul, et était dit de Jean de Ffoley; il dépendait du comt6 do la Roche; celui de Mont.mdoa cl de Vacheresse, possédé par Guy de Perceval, seigneur de Dampjoux, et appelé de Percevais était atlactié à Châlillon-sous-Maîche. Ces deux Ûefs étaient considérables; leurs poMesMurt portaient, comme ceux de TréviUers, le nom de Mantagnons. Les du Tartre Ie> possédèrent au Tn* siècle, et Jean-François de GuyotMalseigne les acheta en 1600 et 1605. Dans le partage des biens de celte dernière famille, ils échurent à la branche de Malseigne, d'où ils passèrent à celle de Montjoie en 1755. (2) Les tiabitants de Hontandon gardaient la foire de saint Hilaire; ceux de TréviUers celle du f mai ; de Ferriftre, la foire de sainte Madeleine; de Damprichard, celle dite Grasse; celle de la saint Luc n'était qu'un ;^ro8 marché. Les jours de foire, les péages étaient au double des autres jours. On payait pour un cheval, bœuf, vache, bouc, 2 doubles; pour six cochons, 1 double; pour un chariot, 8

doubles; pour un droit de pesage, 4 diHfftte s. Le double valait 2 deniers.
Digitized by Google

— 18 filles, Jeanne, qui porta en dot le comté à Aimé de Villersexel, et Marguerite, dame de Maîche, qui épousa Jean de Senece^, seigneur de Traves^ vers 1 330^ ou du moins peu de temps après (1). Cette dame était morte avant 1367, puisqu'à celte époque Jean de Senecey, comme tuteur de ses trois enfants, accorda des franchises à quelques habitants de Maîche. Henri de Senecey. son fils, partagea avec son cousin Henri de Villersexel; et Jacques I"" de Longwj (2),éppiiz de Marguerite, fille d'Odon Ulde Châtiilon, leur eousin par allianee, la terre de Matcbe en octobre i ZT2 (») ; Jacques de Longwjr en enl la moitié pour sa part, et l'antre moitié échut à ses deux cousins : telle est la première division de la seigneurie de Hatche. Etienne^ comte de lIontMiard^ avait donné à Henri de Senecey ses possessions dans les villages de Bambelin, Mamboabans et Villars-soas-Ecot ; mais après sa mort^ Jeanne, sa sœur et son héritière, épouse d*Hugues^ sire de Granson, renonça, en 1381, à ces fleft en faveur du comte de Montbéliard, qui restitua en conséquence et par compensation les biens de la Franche-Montagne dont il s'était emparé. Les perlions dans la terre de Maîche qui appartenaient ù Jean de Senecey et à Jacques de Longwy revinrent successivement, nous ignorons de quelle manière, à la maison de la Roche : Henri de Villersexel en fit un premier partage, le 13 juillet 1386, avec ses beaux-frères, Jean de Ville et Gérard de Cusance (^).

(1) Jeanne et Marguerite de la Roche n'étaient point, comme l'a écrit Dunod [Nobil., p. 53), les filles de Jean, mais celles de Richard de la Roche, n a commis une autre erreur en avançant que Marguerite épousa Humbert de Faucogney, seigaanr de Clairveiix-lei-Yaux-d'Aia. Voyes la GMàbgU de Jfenl/Snicofi, par Gingins la Serras. * (2) n était de la maison de Vienne. (3) Manuscrits du P. Dunans, iviii. (4) Il y eut plusieurs familles du nom de VilU en Franche-Comté, Dunod parle d'une nnlaon de ViUe alliée & celle de la Roche-wif-rOgnon {Nobil. ^ p. 198). Cberalier, à «on lenr, tome II, p. 597, mentionne entre antres fkmilles dn nom de Ville , celle de Poligny qu'il suppose venir de YiUe ou Vellefaux proche Vesoul, et une autre de môme dénomination qui portait de sable à la croix simple d'argent. La différence des armoiries des de VUle^ seigneurs de Maîche en partie, avec celles de leurs homonymes nenlioanés dans Dnned et dans Chevalier, ne permet pas de penser «infls ftasaent parents. Les de YWe de Maîche portaient de gueules écartelé d'une croix et de trois tours aux l*"" et 3«, et de trois tours

et une croix aux î« et 4*. 11 faut avouer pourtant qu'il y a quelque analogie entre ces armoiries et . j _ Ly Google

Les villages et hameanx de Gharqnemont, Fran)bonhan.<$, le Frioley, Blanchefontaine el dix familles à Malcbe formèrent le lot du comte de la Roche. Celui de Jean de Ville comprit les Bréseux, les Kcorces, le Prëlot, sepl familles à Maiche^ aulanl à Longevellc el trois n lîrelonvillers. Enfin, Gérard de Gusance eut les villages de Mancenans, Batlenans, Orgeans, h l'exception du moulin de Valory, qui dépendait de la seigneurie de SaîDt-Hiji^ljte^ et dix ménages à Maiche. Chacun des co-parUigeanU eut sur les villages à lui écbns les droits et émolamente Migneoriam ; la haute juatiee resta indivise à Malcbe nir les terrains conmanaax. Mais les possessenrs des deux derniers lots dorent reprendre de fief leurs portions da oomte de la Roche^ qui reprenait lui-même la terre enlière de Malehedu seigneur de Vercel. Le château de Malcbe fut partagé aussi par tiers. Le donjon appartint à Jean de Ville, avec six toises de terrain au devant, et les deux autnîs co-partageants obtinrent le resie de la forteresse, mais les dépendances el passages restèrent en commun entre les trois. Loi sque ce partage eut lieu, la portion de Jacques de Longwy n'était pas encore revenue à la maison de Villersexel. Mais ce retour était accompli en 1391 , car le 27 mai de celle année, Henri, comte de la Roche, partagea cette portion avec ses beaux-frères. Il emporta les villages et hameaux de Montandon, duSaulcy, Vacheresse, Mouilievillers en partie, neuf familles à Chamesol, trois à Soulce, deuxàTremeux ; Jean de Ville eut Courtefoutainc, Cernaj, deuxfiuniUes àTremeox^ quatre àSouIce, neuf à Chamesol, oellet de W féconde des naitoiM da nème nom dont parle Chevalier. Quoi qu'il en soit, Ibs de Ville de llalehe comptaient parmi la plus liante noblelie de la province, comme on le voit par leur alliance avec les maisons de Fauco^ney et de la Roche, parla qualité des seigneurs qui marchaient à leur suite. Ils résidaient à Saint-llemi, et avec la seigneurie de ce nom ils possédaient encore eeUes de Saint-Broing, Fontette, etc.» etc. Jean tfe Ville épousa Ifaufuerjte dame de Villers-Sdi|^on (Villers-Saunotl), snur d'Henri comte de la Roche. André leur flls, seigneur de Damgellin et Matclie , est connu par un acte du 20 février 1464. Les deux fils de celui-ci, Jean II et André II, le sont également par des chartes de 1487. Jean II eut pour fil» Jeaa III et André 111 , qui furent les derniers membres de lenr famille posiesaenrs de Matehe. — linned se trompe en donnant pour épouse, p. SS et 1 1 9 de son NohiUairtt à Gérard de Gusance Simonne de Villersexel ; ce Ail^ son ftls

Jean qui l'épousa, comme nous le verrons. Gérard s'était marié avee M., sœur U'Heari, comte de la Roche. Digitized by Google

- i« — où les droits et terrages restèrent commans ; enfin, Gënrd^G»* sance obtint les hameaux el villages de Grand Essart, Pessevillers , Cernier d'Ambray, Urtière , Montaumont , avec trois fimilles à Trenieux , six à Chamesol , autant à Soulce. Les Salines, les Planches de (Chamesol ès prés Lavionnet, Sappoi, la Rivière el le Magnj près le Biez-d'Etoz , restèrent dans l'indivision. A la fin du xiv siècle , la terre de Matche comprenait, dans son ensemble^ Tingt-sept tant fiUages que hameaux Maicbe, alors peu populeux puisqu'il ne renfermait que 27 ménages, devint néaniBoins, à cause de sa forteresse, le ehel-Ueii de la tem de ce nom. C'est à llalcheque se disaient les montra d'armea, que les Tassnnx et sajets s'assembUient pour délibérer sur les affaires poUiqiieset la défense du pays, qu'on amodiait les dîmes et qn*on versait les redevances seigneuriales. La bannière de la Franehe*Bfontagne y était éSp^sée. mais elle ne marcliait qu'après la grande bannière du comté de la Roche, gardée à Saint-Hippolyte. Le concours à Matche des habitants de la moitié de la Franche-Montagne pour les devoirs religieux, qui subsista jusqu'au commencement du xvi" siècle, les foires, déjà e;[istantesen 1386, y amenèrent nécessairement unegrandeacli\ lté commerciale ; jamais la mainmorte et la servitude n'y existèrent, jamais non plus il n'y eut d'affranchissement. Les franchises accordées à quelques particuliers et même à des communes moyennant finance n'étaient qu'une exemption et plus souvent une diminution des redevances seigneuriales ; celles-ci étaient multipliées et pesaient lourdement sur l'agriculture. Les sujets qui ne résidaient pas ou n'avaient point de maison dans le ressort de la terre, payaient aox seigneurs 3 sols estevenants, chaque ménage une poule ; 8 gros par joamal de terre cultivée si la culture était de peu d'étendue ; 4 mesures par nu>itié blé et avoine par chaque bète sosc^hle d'dtre attelée à la charrue, avec une amende du double de cette redevance si on ne Tacquittait pas (1) lies noms patronymiques eommençaient à peine à être oiité. Cependant on trouve à Maîche, ceux (les Bflnncfjer, Bcrçpot, Dpsançnn, Besancenot, Bo'whot, Chaibert, Chalarue, Courvoisier, Iluijuenin. Jeannin, Perrin, Véréckott Vuillameyy Vuillm; à Chamesol, ceux des Pillott Henriui^ Corbol ; et & Tlramem, ceux dei PoiqMiMf •

— 16 — dans la huitaine après la Mnt-lfarliB. Lesterragea se levaient à la sixième gerbe, la dlme à la onzième (le cnrë de Maiche en avait le quart, quelquefois le tiers) ; on devait chaque année une taille, une corvée de la faux et du râteau aux foins et aux moissons ; la quarte de four, les droits de lods, de consentement du seigneur, de tabellionnage pour les ventes et les échanges, laide aux quatre cas selon les coutumes de Bourgogne, la comparution à l'érection du signe patibulaire et à l'exécution des criminels, la commandisc à. Dieu (c'est-à-dire ' les adieux à faire au seigneur si on quittait sa terre) , circonstance où il fallait lui payer 12 deniers, sinon tous les bieua de rémigrant lui faisaient échute. Les droits perçus sur les ventes dans les foires portaient principalement sur les farines » le bétail, les fourches, les rateaui, le beurre, etc. Ou voit par là quels étaient les objets du commerce sur les foires de Matche. Les habitants de ce bourg étaient obligi^ d'j foire la police. Henri, comte de la Roche et seigneur de Malché en partie, était mort avant le 20 avril 1408, car, sous cette date, Humbert, son fils, reprit de fief de Conrad, comte de Frihourg et de Neuchalel en Suisse , droits de Jeanne de Montfaucon à cause de son château de Vercel, ses seigneuries de SaintHippolyle et de Maiche. On voit figurer dans cet acte les villages de Fremondans, Mont-de-Vougney, les meix de Valdieu (Vaudej^) et Grueresse alors inhabités, ceux des Pinoulels et de Gourtain , dont il n'avait pas été question dans les partages ' précédents. S'il n'y est pas parlé des villages de Trévillers, Perrière, Thiébouhans, Damprichai d, Charmauvillers, c'est qu'ils formaient les fief et seigneurie de Trévillers, mouvant du comté de la Roche, et que les seigneurs de Maiche n'y avaient encore acquis aucune possession. Dans cet acte, Humbert nomme ses deux co-seigneurs de Maiche, qui étaient sa tante Mai^uerite, dame deVillers-Salignon, veuve de Jean de Ville, et son beau-frère, Jean de Cnsance, qu'il appelle son frère, vu qu'il avait épousé Simonne, sa sœur et fille d'Henri de Villersexel Marguerite et lean de Gusance j reprennent d'Humbert chacun leurs portions de Maiche, où il n'yavait plusalors que vingt quatre fomilles. Ilrecut aussi la reprise du fief de Simonnette de Florent, dame de Ghaleieole, épouse de Jean Re<

Digitized by Google

Daud de Leugaey^ pour les dîmes a?ec sols qu'elle levait à lfalche(i). La montague D'ëebappa pas aux ravages des guerres entre les seigoears aux xiv* et xy* siècles. Avant 1354, Jean de Ville, guerroyant avec Thlébaud Y de Neueliatel, avait été Ikit prisonnier parles hommes de risle»sur-le-Doubs appartenant à ce seigneur^ il subit une captivité plus ou moins longue ; le sire de Montmartin et Jean de Salins fiirent chargés d'arranger cesdeux ennemis et de les réconcilier Plusieurs seigneurs de la haute Alsace, le comte deThterstein, Rodolphe de Ramestein, Ludovic Maier, Pétreman de Morimond, en guerre avec les comtes de la Roche, faisaient sur leurs terres de fréquentes irruptions a grandes courses de chevaux, et, après le pillage et des violences de toutes sortes, ils disparaissaient, ne laissant que l'incendie par toute la Franche-Montagne. Dans une de ces courses, Henri de Senecey tomba entre les mains du comte de Thierslein et ne putsortir de sesprisons, en 1372, que moyennant une rançon de 300 florins, cautionnée par Jean de Vienne, évéque de Bâle. Les habitants de la Montagne avaient beau garder les passages, les ennemis profitaient des gués oo de la baisse des eaux du Doubs pour pénétrer dans cette contrée, qui n'était défendue que par le seul château de Malche. En 14S6, pendant l'été, Thierstein y arrive par le passage d'Urtières, brAle ce village et quelques autres. De son côté, Humberl, comte de la Roche, assisté de son ami, François de Vàrambon, usait de cruelles représailles dans le comté dePerrette et dans l'Ajoie. Soupçonnant sirtante, veuve de Gérard de Cusance, de favoriser le comte de Thierstein, qui était son cousin, il n'y eut sortes d'exactions qu'il ne commit dans la partie de la seigneurie de Maicbe qui lui appartenait. Avant (1) l4i fiunille noble de Leugney avait reçu des dlmei à Hetche de quelquetant des seigneurs de cette terre, prelNiblement des Cumnee. François, le dernier des Leugney, et son épouse Clauda de Saint-Heuflee, fondèrent, en 1586-1607, à Laudresse, où ils avaient un lief en moyenne et basse justice, une chapelle à l'honneur de saint Edmond. Ce tief passa successivement eux familles d'Orsaos, du Chatelet, Houret de ChatiUon et Bourgeois de Raineonrt, de qui le prince de Montbéliard le reUra en 17S5, à eaase dose seigneurie de Pwsavant, et le céda en 1765 à M. Clerc, maître des eaux et fordts à Bauaie, auteur de M. Clerc de Laudresse, maire actuel de Besançon. %

- 18 Ic9 gnorrai disait la dame de Gusaiiae, i peine en tirais-je 800 tnaas de menns^ niaîs, depuis, }e n'ai ptti§ plus fitsman cbak/ Les populations a?aient cherché protection dans un acte de eomhom^isle avec la ville de Bienne, niais le concile de B&le, intéressé k éloigner la guerre des murs de cette villO;, s'entremit ponr ramener la paix et la sécorité dans la FrancheMontagne, et les villages de Matche et de Cernay renoncèrent i cette association en mars 1432. L'époque dont nous venons de parler fut, avec celle du xvii' siècle, la plus féconde en malbeurs pour la contrée. Si Humbertde la Roche fit la guerre^ il filut l'attribuer à l'esprit de son temps et aux circonstances où il se trouva placé. Mais il n'en fut pas moins un homme craignant Dieu et bienfaisant pour les églises. L'année même de sa mort, 143S, il concéda au chapitre de Sainl-Hippolyte des dîmes dans tous les villages de la Franche-Montagne et au val de Vennoa, afin de porter le nombre des chanoines à treixe. et d'augmenter pareillement celvi des enfants de ohmor. Le quinsième siècle fut pour la Franche-lfontagne l'époque des aoeneementset des franchises. Hnmbert acensa dés foorgs aux habitants de Prambonhans, moyennant «^aarante quartes d'avoine (1I2#)> accorda des franchlseaawtFromont de Montandon (I493)t II n'avait pas d'entots^ c'est pourquoi il maria Marguerite de Petltepierre« sa nièce, avec François de la PainVaramboU; et de la sorte les seigneuries de la Roche, SaintHippoljte, Malcbe, etc., sortirent, après i06 ans de possession (1330-1438), de la famille de Yniersexel pour entrer dans celle de Varambon, qui à son tour les posséda pendant 105 ans. Les seigneurs deVarambon, à l'instar de leurs prédécesseurs, continuèrent Tacensement des terres et la concession des franchises, moyennant des sommes d'argent et des redevances en denrées qui leur procurèrent des revenus considérables. Ils permirent la construction de fours particuliers. Les habitants des hameaux et des métairies éloignés des fours seigneuriaux se trouvaient dans l'impossibilité d'y cuire leur pain , surtout pendant les longs bivers, où l'accumulation des neiges rend les chemins impratiisables. François de la Palu augmente de 30 francs les revenus du chapitre de Saint-Hippolyte; son dis Philibert accorde des franchises aux habitants de Saulcy*sousDigitized by Google

- 10 Montandon (5 juillet 1462). Claude^ son successear, permet les fours particuliers à Gharquemont » mojenDant 30 francs une fois pajés et 3 quartes d'avoine annuellement par chaque four (8 mai 1496). Paneras de Petitepierre , capitaine de la Hoche, acense, en 1488, au nom du seigneur, le moulin et la foule sur le Rupt de Malseigne, diverses terres à Chamesol, ainsi que le foar banal de Grand-Essart (1494 et 1495), et permet des £Mirs particuliers à Courtefontaine , VaUlieo et Grneresse^pour one quarte d'avoine et un florin d'or par chaem (lS06-iS37) . Après Glaide et Jean de la Palu, Jean-Philibert et IHaiia de Laobespia^ son ëpoosc^ confirment les franchises des BoDhéller au Taldien , Groereaie , aoi Looisott , à la Chapelle de BlaMheroche, à ehaiye de. comparaître aai montres d'armes, eiéeatioiis des criminels, fliire ^et et gardé aoi ebâieanx de Salnt-Hippolyte et de Malehe^ coopérer à la . réparation de ces fbrteresses, etc. Simon de Moastler, seigneur * de Naos et Cubry, rinlime ami de Jean - Philibert de la Palo, parait comme son fondé de pouvoir dans maints et mainls actes et traités de cette époque. Jean II de la Palu^Jarnosse, cousin de Philibert et son ayant droit , avait besoin d'argent pour suivre Charles Y en Italie , et il eut recours aux frao> chises afin d'en recueillir le plus possible. Moyennant 1,098 écns d'or au soleil que les sujets de la seigneurie dite de Saint-Hippolyte à Maiche lui payèrent, il réduisit l'application du cens de charrue à un seul bœuf par ménage. L'acte rédigé à cet effet démontre que les Gentil de Chamesol , les Lavaux des Joux, les Bouhélier de Cemay» les FromotU, les Chmmmlei de Jllontandon> a?aient reçu des franchises pendant le conrs du quinzième siècle et antérieurement. Ils n'étaient plus astreints an droit d'aide pour noa?elle chevalerie. Les si^ets des antres parties de la terre de Matche reçoi?ent aussi des frànehises des descendants de Jean de Vîlto et de Jean de Gnsance^ leurs seignenn. En 1464, André de Yine, seigneur de Damgellin et de Makhe, Ifargucrite, llllе de Jean' de Cttsance , épouse de Charles de Vcrgy, seigneur d'Autre/, FooTent et Champlitte. accusent en commun avec Philibert de la PaUi, le meixde Sappoi, moyennant trois florins d*or. André de Ville donne des franchises à Guillaume, Henri et Pierre Charmot » de Courtefontaine, en récompense de services rcaDigitized by Google

— » — dus, iDoyenDant toutefois trois sols estevenants (24 décembre 1481). Jeaa II, fils d'André de Ville ^ réduit encore pour les mêmes le cens des bétes de charrue à six gros pour chacune , payables à la Saint-Michel, et à huit mesures de blé livrables à la Sainl-Marlin , avec permission de labourer leurs terres avec tel nombre de bétes qu'il leur plaira (25 octobre 1487) ; il remet aux habitants de Maiche quatre blancs et deux quartes d'avoine sur chacune des bétes de charrue (i486). Les mêmes franchises furent accordées, en 1534, aox habitants de Gourtcfontaine et de Tremeox. Ce seigneur vendit tons ses droits seignearlauisar les villages des Ecorees et de Gourtefontafne i noble GnillaoBie de Perrière. Ses deux fils, Jean m et André m, déchargent GaiHaame Goyot le vieux et le Jeune, ^idier Guyot, demeurant auxBichets et tenant des meix , terres et cemenx aux lieux de Malcbe, du Prâot, du Jhfoi au mon (derrière Boulot), des trois sols eslevenants , des quartes dues pour bétes de charrue, du sol et demi et des deux quartes d'avoine pour semer leurs terres , moyennant un cens de trois sols estevenants à chaque Saint Martin, quatre quartes de blé et trente-cinq ëcus d'or au soleil payés comptant {^), avec faculté d'ensemencer telle contenance qu'ils voudraient, d'en disposer à volonté el d'être exempts de toute justice, renies, redevances pour leurs terres (21 décembre 1519j. Mais en cas de partage de ces terres , chaque co-partageant était soumis individuellement au même cens (2). Ces franchises étaient les plus larges et les plus complètes de toutes celles accordées dans la Franche->Montagne. Les successeurs de MM. de Ville et de Gusance travaillèrent à les restreindre et eurent de graves difflcultés à cet ^gard, en 1690, avec Charles-Joseph de Malaeigne, Jean-Baptiste deBermont, le docteur Gnycî de Vercia, Africain de Laviron, alors propriétaires des terres des Goyot- . Didier. Le seigneur Charles-François, comte de Saint-Amour, obtint, par une transaction do 6 avril de cette année, le rétablissement et la reconnaissance d'une partie des droits seigneo• ' (I) Véev d'or an m1«U talait tS gros 4 donien, un peu plut de tS aols. (2) L'acte de ces franchises fut passé à Matche. Nicolas de Rue, ehftteiaiil de Saint-Retni, Antoine de Bcllapuein, seigneur de la Bresse, Philippe de Cooflans» tousicujfen, attachés à &IU. de Ville, furent témoiiu de cet s^le. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.10% accurate

- 21 Hani'qoi pesaient sur ces terres avant les franchises de 1510. Mai^uerite , fille de Charles de Vergy et de Marguerite de Cmance^ porta son tiers de la terre de M alche à Gnj de Ponlaillier, seîgDenr de talmaj» ron des premiers ebevaliers de la Toison d'Or» marédial de BoaiKOgne» blessé à Monterean lors de Tassassinat du due Jean. La maison de Pontaillier deseendait d'Olton, eomtede Champagne, fils d'Elisabeth deBoargogne. Trois fils sortirent de eette-allianee, Gny, Jean et Claude. Les deux premiers, seigneurs de Matehe en partie, donnèrent des franchises, le i'^ juillet 1486, à Huguenin , dit le vieux, à Richard Bouhélier, à Philibert, Jean, Catherine et Jeanne Rouhélier, ses neveux et nièces, enfants de son frère, dit le petit Richard . moyennant le cens de douze petits hlancs à chaque Saint-Martin , 300 francs une fois payés par chacun, et trente moutons gras donnés de plus par Richard. Ces franchises furent ratifiée» le 24 juillet 1492 par Claude de Pontaillier (i). Ce seigneur fut chambellan du roi d'Espagne Philippe (1) Claude de Pontaillier portait de gueules au lion d'or couronné do même, orné et lampassé d'azur. Il fut la tige de la branche de Flagy, eut deux fib, Henri «t Glaiid6-FiniD$oit. La famille Bouhélier, originaire de Gernay-sur-Maîche, a été ulhe des plus honorables et des plus distinguées de la Franche-Montaj^ne. Elle reçut nonseulement des franchises comme nous l'avons dit, mais elle fut encore anoblie par Charles V« en 1526, après le siège de Pavie. Cette haute faveur fut accordée à Jean-Fenljiiiand Booliélier, capitaine, et à son frère Alanndre, limiteiMiit d'ttoe compagnie de 100 hommes, en récompense de leur braToere et des nombreuses blessures qu'ils reçurent au siège de cette ville. Ces deux officiers moururent sans postérité. Leurs frères ou cousins obtinrent de Charles V le droit d'exploiter les mines d'or, d'argent et autres métaim, à leCàM^êe, territoire de Cbarquemoet, et sur les communes de le Grand'CombeHles-Bois et du Saoget. Us firent des fouilles dont le produit ne couvrit pas les grandes dépenses qu'ils avaient faites (*). Ils s'adressèrent à l'empereur Charles V pour être confirmés^ eux et leurs hoirs, dans les franchises et droits qui leur avaient été accordés par forme de récompense^ &)maM . i» pouidir tum kienê teigneuriauxt ainsi que let mOm wmmm du comté de Bourgogne^ wsecune pension mnutUe pour vivre plu* neUemeiil. Charles V, par un diplôme donné à Aug8boui|f le 16 août 1533, autorisa Jean, fllr de Didier Bouhélier, Guillaume Huguenin le vieux, Huguenin le

jeune, Pierre et Richard, fils de feu Richard Bouhélier, iom prockavM parent* venant (') Un galérien <]c MnrseiUo, qui, par l'espoir de sagr&ce, avait indiqué la mine d'argent de la Cendré, fui amené à la moilUgae eo ITOi. par V. BoqibelU, dir«etear U«» |aUrea, nais l'exploi* tttioo n'tm piTMt pes um fcicHww» . ij i^ud by Google

le Beaa «t de Chéries V; il accompagna le premier de ces princes en Espagne en 1603» et il ftit choisi ponr conduire Marie, sœnr de Charles, an prince de Hongrie, à qni elle était fiancée. Le démiement des seigneors de Matche à la maison d'Autriche attira sur eux les Suisses alliés de Louis XI , roi de 4e France, l'ennemi de Charles le Téméraire, duc et comte de Bourgogne. Un corps d'armée pénétra de l'IIelvélie dans la Franche-Montagne en 1474. Les troupes de l*évéque de Bâie en faisaient partie , sous le commandement du colonel d'Eptingue. Cet officier assiégea le château de Maiche. Des combats plus ou moins sanglants se livrèrent au pied de la forteresse, comme le démontre la découverte de cadavres trouvés en creusant an fossé en 1810 ; ils avaient été ensevelis avec leurs flèches et leurs lances, dont les fers gisaient à côté de leurs ossesements. Après plusieurs jours de défense, le château de Maiche fut emporté du 15 au 25 novembre; le 13 du même mois, ce^ lui de FranquemoDt s'était rendu après trois jours de résistance. Maiche et toute la Franche-Montagne, comme pays conqws, furent réunis à Térèché de Bâte. Le S5 novembre^ des dépntés de chaque ?illage se rendirent au château de Ghanril* liera» qnt apparlenait an prince évéque de Bftle» pour lui prêter éfm» mnlê al mimé fm/dOe iê («««iiiay-lM^JfoMbe, pour eu et ieim ^eieeiidsnts à perpétntlé, à pomUêr ^majnet noUtt, ftoiifé jiiifiw, ne ri^ servant que le droit de Vautruiy de porter l'oiseau gentil sur le poing, avec droitde chasse, de pêche dans let rwiérei du Douln et du Demubre, et de faire firt^ per desniquets, etc., etc. * La famille Bouhélier s'est divisée en trois branches, dont l'atnée continue à résider à Gemey, et 1m «lires se axèrent aux Gerterons, eoBimune de la Grand'Gombe-des-Bois, au Vaudey, à Charquemont et à Blaneheroche. Do la branche du Vaudey, sont sortis Charles-François Bouhélier, seigneur de Ser. mange , conseiller au parlement , François-Ignace Bouhélier, procureur général à la chambre des comptes, seigneur d'Audelange, enûn Jean-Baptiste BouhélSer, teignear de Viseney, lieutenant général an bailliage de Ddie. Les Bouhélier portaient de gueules à trois fasees d'argent, tinriiré d'un cimier, et ils avaient leur sépulture dans l'église de Cernay. Un arrêt du parlement, effacé pendant la révolution, avait été gravé sur une grande dalle du pavé de l'église, au devant de la table de communion, énonçant ce privilège qu'on leur avait disputé an miUeu du ZTin* siècle. Si les autres branches de la famille Bouhélier n'ont pas fait valoii: leur noblesse, dles

n'en furent pas moins exemptes des droits fépdaux jssfa'iMi i7S9. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.18% accurate

leMeiiC èe flMui (i). Ils rteftotiiiMt «tuHi éiilMt t6flilës et son pcHifoir par le droit de li guerre^ ili pronircM qu'il» lai resteraient soumis et ne feraient alliance atee personne sani son consentement. Pendant plus de trois ans ^ ils furent les 8u«* jets de l'évéquede Bâie. En U78, moyennant une forte rançon, ils rachetèrent leur liberté, et le prélat renonça à tous droits de souveraineté sur eux et sur les bourgeois deSainMalicUi qu'il avait pareillement conquis. Les Francs-Montagnards, ainsi rendus à eux-mêmes et ne se voyant pas a<îsez nombreux pour former un Etat indépendant» se décident à rentrer sous la souveraineté du comte de Bourgogne. Ils traitent donc à cet effet avec Maxi milieu, archiduc d'Aatriehe, et lui posent les conditions auxquelles ils le reeoBnaîtront pour souverain. lia exigent d'être considérés 1* eomme mi peuple libre, s* de ne payer aucun impOt, 3* de ne fonrnir kacoiie tronpe^ si ce n'est dans le seul cas d'inmioû de Teii* Hemi» et 4* enfin qu'on laisse àlear oontrëé le nomde FrinehèMontagne. Non contents de posséder la liberté ti pins ésendne, ees fiers montagnards irènlent encore qne lenr indépendMoe . soit proclamée en quelque sorte à la face dn ciel et de la terre!... C'est dès lors que leur pays a porté, à plus juste titre que jamais, le nom de Franehe-Monlagne I Renfermé dans la circonscription territoriale du bailliage d'Amont, il paraissait en effet n'en point faire partie administrativement ; il a joui de tous ces privilèges jusqu'après le milieu du dix-septième siècle... Le château de Malche fut incendié par les Suisses, mais les murailles du donjon furent réparées par les seigneurs. En 1501, Henri de Bliterwiscb, qui eu était capitaine, l'habitait; (i) Les députés de la frtnehe-Hentagne qui se NodimitACainvIiUerspow prêter serment à l'évéque de Bàle, Jean de Venningen, étsîênt aa nombre de 191, à savoir : 17 de Courtefontaine, 10 de Grand-Essart, 23 de Trévillers, 18 de Montandon, 6 de Irémeux, 11 de Thiébouhang, 1 de Courlain, 8 de Frambouhans, 4 des Ecorces, 17 de Cbarquemont, 9 de Gharmauvii]«n» t d'Ctiièra, i de Certaier-d'Ambray, 2 de la Seignotte, SS da Dampif* chard, i de Belfiiy, té de Fesieffllen, 8 da Saulca , S de Cliamesel, i da MoinlJevillers, 4 du Prélol, 8 de Perrière, 6 de Vacheresfle, 1 de Blanehefontaine, i de Cernay. Et de Maiche ainsi que des autres villages de la seigneurie, on ne voit point de députés! Nous en ignorons la cause. La terra de SabH'lHiiM, aanqUiie ausii par l'évéque da Blla,n'aii envoya pas ne* pliil.

The text on this page is estimated to be only 28.51% accurate

— u — car il y signa sons cetle date la vente de l'hdtel des du Tartre à Saint- Hippolyte^ qu'il avait acheté. En 1515> le comte Guillaume de Furstemberg vint se loger dans cette forteresse pen* dant les gaerra qu'il fit à Ulrich, eomte de Moutliéliard, aa sqjet de la snecesslon de Neochatel, c| jr plaça une gamiaoïi au eofluneDeement de cette année. Elle fit de grands d^âts dans le pajs^ et les habitants la contraignirent à dëluger en se coalisant pour ne pas lui fournir de vivres. Ce château peu spa^ cieuic n'offirait pas de logements commodes à ses trois propriétaires , ils n'étaient pas toujours d*accord pour le réparer, ils FabaDdonnèrent. Le temps et le défaut d'entretien en amenèrent l'entière dégradation. On y voyait encore au siècle dernier des vestiges considérables d'habitation. Jusqu'en 1500, l'église de Maîche avec celle de Fessevillers et les quatre chapelles de Trévillers, Charmauvillers , Courtefontaine, Indevillers, qui en dépendaient, furent les seules églises dans la Franche-Montagne. La bulle dite </or<fe, donnée en 1431 par les pères du concile de Bâle en faveur du prieuré de Lantbenans» n'en mentionne aucune "autre^C^). Les curés de (1) Depuis Vui ISOa, 1m noms des curés de Hatohe sont connus; en void It nomenclature : Guillaume Borreht, 1500 : le 9 novembre de cette année il permit la construction d'une église à Charquemont, moyennant 20 francs monnaie de Bourgogne : Pierre Bouhélitr^ chanoine de Sainte-Madeleine à Besançon, curé de Maiçhe» arrête un règlement des droits curiaux avec les memlnes de cette paroisse, le % mars 1510 : CAriifepJhe AMiterf, chanoine de la métropole, curé de Halclie, revoit ce traité le 81 mai 1573, et en conclut un particulier, le 30 juin 1574, avec les habitants de Charquemont, déjà possesseurs alors d'une église vicarialc. Ces actes font voir que les redevances curiales étaient très nombreuses, et que les fidèles avaient un grand empressement à ftire btaierdei cierges et des chaodèUes devant le enidflx de l'église. Sont ensuite curés de Matche, ffngues Godard^ 1579 ; Pierre, Humbert, neveu de Christophe et prieur de Voisey, 1600 ; Guillaume Dotitechoux, frère du prieur de Lanthenans, 1639 ; CAaude BouhéUer, 1673 ; Cnlin, de Fuans, pendant un an; Claude Richard dès la tin de 1674. Docteur en tliéuiogie, directeur du séminaire et de la mission diocésaine, conseiller intime d*Antoine*Pierre V» de Grammont, ce digne prêtre fit venir de Rome à ses frais, en 1688, le corps de saint Modeste, qu'on voit encore sur l'autel de son nom en l'église actuelle de Maîche. Il fonda une place gratuite au séminaire

de Besançon pour un aspirant à l'état ecclésiastique né ^ans le Grand-Vaux, patrie du curé Richard, soit à Gilley où il avait été cnré, soit à Matcbe. Il dota encore ce dernier lieu d*ttne mission tous les • 15 «os. Après avoir résigné.sa cure, .en 1705, l(son nevea Henri JKelkord, il mourut en 1714. Celui-ci, marchant sur les traces de son onde, laissa, Digi*' ■ * r'r>n.:^le

Maiche tenaient deux ou trois v icaires pour les aider dans Tadministration des sections nombreuses et disséminées de cette paroisse ii). La douceur du gouvernement de Philippe le Bon au quinzième siècle, et la conservation de la paix dans le comté de Bourgogne au seizième siècle, par suite du traité de neutra* en 1742, époque de sa mort, 11,000 livres destinées à bâtir une église neuve à Maîche. Viennent ensuite dans cette cure, MM. Morel^ mort en 1778 ; Olivier, jusqu'en 1791 ; Pourcelot, en 1828; FaivrCf 18S4, et U. Porteret, eoré deiHiiB cette dernière époque. (i) 11 n'est point inutile de connaître l'époque de la construction des églises vicarinlcs et chapelles de la Franche-Montag^nc : vnici les dates successives de leur établissement. Dans le canton de Maîche, Blancheroche a une chapelle bâtie en 1717, dans un terrain dit le Creux-des-Bataillen, à cause des rixes qn'oeeasioDoa la fixation de son «nplaeement ; M. Henri Ricliard, enré de Malehe, et les fiunilles honorables des Perrinot, de Cbarquemont, et Chatelain-Pétoz, des Joux, en firent les frais en très grande partie. Les Bréseux bâtissent une église en 1614. Cernay-sur-Maîchc avait la sienne bien avant 1510 j un vicaire de Haiche la desservait. Charquemont a une chapelle, un ciflMtitee et des fonts baptismaux en 1510, obtient sa séparation de Matobe le M mars 15t6, moyennant 86 écus d*or an soleil vne fois donnés pour l'entretien de l'église et de la cure de Maîche, et un petit blanc ou 5 deniers tournois payables à Pâques de chaque année comme marque de sa filiation. Les Ëcorces construisent leur église en 1622. Frambouhans .a une chapelle en 15S4 et un prêtre résidant en 16t3. En 1680, les habi> lants de Maneenans vendent à vn Jean Renand dit VAlkmanât da Russey, 1 2 journaux de leurs communaux et bâtissent la maison et la chapelle de l'Ermitage. Elles deviennent, ainsi que le village, la proie des flammes pendant la guerre des Suédois. Les habitants abandonnent de nouveau, en 1 662, deux journaux et demi de leurs communaux au chapelain Guillaume Laml, à charge de eéiébrar qnatre messes par an, et, s'il le vent, dans l'oratoire qu'Use propose d'établir dans les grottes de l'Erroitage. Etienne Nar- bey donna une maison pour le chapelain seulement en 1710. Belleherbe, section de Vaucluse, a une église en 1765, grâce à un don de 18,000 livres fait par un M. Briot, expéditionnaire en cour de Rome, originaire de Belleherbe; .'aupatava'nion disait la messe dans la chapelle dont on voit les raines entre Jlelteherbe et Esbey. Le Bief-d'Etos reçoit, en 1694, de la munificence de Jacques Bondot,

originaire de Courtefontaine, mécanicien renommé , une chapelle et un prêtre résidant. Droitfontaîne, sertion de Saint-Maurice, Lagrange et Rosureux, dépendances de Vaucluse, ont des chapelles en 1764. • Mont-de-Vougney, de la paroisse de Saint-Maurice, bfttit une église en 1635, obtient des fonts baptismaux et un eimetièie en 1740. Saint-Maurice, église mère dés 1107 et auparavant, avait une église distincte de Vaucluse. Charmoîlle a construit la sienne dans les premières années de ce siècle et n'a eu un prêtre résidant qu'en 1807. En 1431, Fessevillers, d'après la bulle du concile de Bâle pour Lantiienans, conservait encore la maternité sur l'église 4le T^viUers; il . l'avait , aussi en 1601. Vers 1760, m grave procès s*élev6 entre TMviOen, Femevillers, Dampricbard et 0>url6fontaise .à' l'oocatioii
Digitizcd by Google

The text on this page is estimated to be only 28.81% accurate

- t6 — Hté a?ee la France > atUrèreot des Auniiles de cette nation en Franebe-Comtë , et contrHraèrenl à l'accroissement de la popnlation et au développement de l'agrïeultnre. Dès 1476, malgré les guerres de Bourgogne, on voit à Maiche cent vingt feux, cent à Charquemont, quarante à Frambouhans, cinq à Courtain. Le Valdieu et Grueresse, inhabités au commencement de ce siècle, avaient huit ménages (i). La valeur des terres de réparations considérables aux édilkes paroissiaux de Trévillers. L'arehméiiQe Frtaciris-lMeph de Grammont, à qui Ait confié le jnifeineiit uniablede ce différend, ordonna que Trévillers serait la mère église; celle de Fessevillers annexe indépendante; Charmauvillers (qui en 1414 n'avait enencore qu'une chapelle), église vicariale dont dépendraient Boulois, Es5artsCuenot et Urtière; que Damprichard, dont ia chapelle remontait à 1498 et cA Ton Ikisait les office» depuis 15S1, resterail filiale de Pessevillers, et que chacune de ces églises serait desservie par un vicaire ; enfin qu'Indevillers, Courtefontaine, Thiéboulians, seraient des sections de la paroisse de Trévillers. En 1455, Jean Peut, arrière-petit-ftis du seigneur de même nom, grand-maire à Trévillers, fonda dans l'église de ce nom la chapelle de SaintAntoine mcfennant une ^me sur Flear^f de 75 Ihves tt un ment à TréviUtfs «censé 70 livres; le chapelain n'était chargé que d'une mette par semaine» M. Doyen, curé de Trévillers, établit en 1676 dans la chapelle du Mont, qui existait déjà en 1636, la confrérie du scapulaire : en 1680 elle réunissait plus de 1,S00 confrères et possédait des terres pouf une valeur de 1,800 livres. Le chapelain devait célébrer Ifi messes par an dans cette chapelle, où Ton fit un docher en 1758. Snr les territoires de Dampriefaard et d'Urtiére, il y avait aussi des chapelet OU rbonneor de Mint Rôcb, ft>iidéM par les habitants en 1636. Dans le canton de Saint-Hipjioly te, Gourcelles avait une chapelle en 1694; elle fut construite aux firais de M. Faivre, curé de Saint-Maurice ; une église esdstait à Flenr^f avant 1589, elle était desservie par un prêtre résidant dès 1724 ; etXh de Péseux ne remonte qu'à 1638, et celle de Valoreilie à 1733 ; tous ces villages étaient des sections de la vaste paroisse de €hauxChatillon. Les Plains, qui dépendaient de Courtefontaine, eurent une chfr* pelle en 1767. Dam le eonlm dit JliitMy, la paroisse du Grand-BéUeu, dont l'église tA bétie au Bizot en 1331, et rehfttie en 1517 (c'est l'église actuelle), avait pour dépendnnccî le Riissey, Tiienf un prêtre résidant en 1720 ; la Grand'Cnmbe,

en 17.13 ; le Harhoux, en 1688 ; leBélieu, en 1629 , la chapelle delà Chenaiollc date de 16iH, et l'église de Bretonvillers, de 1707. . (1) Le ehiffiie de la population se soutint à Malciîe malgré les nombrenc ravages qu'y fit la peste dans les années 1518, lété, 1588 et 1586. Les nouvelles frnnilles qu'on y voit au xvi« slc'^cle sont celles des Valot, 1537 ; Navioi), 1553; Pétoz dit Bnichot, 1576; Patey, Grand^Miillaume , Maillot, Prudhot,1584; Grandvuillemiu, 1586; Gaillet, 1588; Perryot, làd3. Les registres de réial civil, commeneés en 1580, finissent en 1818 ; on en retrouve la suite dès 1885. piw iacone de 55 ans a été oecuionilée par 18 faeitt dwfiuédois, Digiu^Lo Ly Google

The text on this page is estimated to be only 29.90% accurate

tl Mgiiieiittto imf diiièmesjusqo'en 1686^ et pendflBtMlIffpé' riode les foires forent prospères. Biles n'âaieiit alors qa*aii nombre de demi celte delà Saint-Pierre, qui durailtrols Joorsi la feille^ le jour même de oelte féte^ quoique diômëe, et le lendemain ; et celle d'aatomne, dite la ftnre grasse. L'intempérie des saisons , la peste qui sévit avec fureur dans les villages de Frambouhans et desEcorcesen 1627, 1629, et pendant la moitié de 1630, les guerres delC36. les fléaux, interrorapii eot les foires de Maiclie pendant soixante-trois ans. Les habitants sollici- ' tèrent en 1 660 M. Claude-François G uyol de Yercia, qui avait des propriétés considérables sur leur territoire , quoiqu'il habitât Ornans, de faire des démarches pour obtenir le rétablissement de lenrsfoires et marchés, qui se tenaient le jeudi. Ce magistrat obtifit en 1699, du roi Louis XIV, les foires des 15 mars, â5 mai, 22 septembre et 22 novembre. Les habitants de Maiche en portèrent d'eux-mêmes le nombre à dooxe (t). On porta plainte sur les abus et les désordres qu'elles occasionnaient, et le procureur généra^ signifia à la communauté de Malcbe, le SS mai 1744, d'avoir à déposer, dans le délai d'un mois, sur «on parquet les lettres-patentes qui autorisaient ces foires et jces marchés. Nous ignorons ce qui résulta de cette sommation, mais nooii savons que les douze foires de llaiehe n'ont été ^finitivement fixées, pour le nombre et le Jonr où elles se tiennent au dix-neuvième siècle, que par les décrets et ordon-nanees dn 12 décembre 1806 et dn 18 février 1851. Les foires (lu Russey el de Rosureux avaient déjà lieu en 1580, Le seizième siècle vit passer les trois portions de la terre de Maiche à de nouveaux maîtres. D'abord Claudine de Rye hérita de celle dite de Saint-Hippolyte, de ses deux filles , mortes sans enfants. Cette dame acensa le moulin Foiletête, de Charjnauvillers (lâ58^ , acheta celui du Biez-d'£toz (1582), fit un (1) Voici le prix des denrées à la monta;;rie au xvi« siècle : blé, 8 gros, (la mesure de Maiche du poids de 50 livres) i avoine, 4 gros; fromage, .4 denian la livre; poisBOB, 4 blaaes et i' gros en carême, la livre; ium^ Ja cire, S gros; une poule, huit deniers et demi. L'intérêt des rentes constituées en arçent ou en denrées, fut porlé.de 15i0 à 1560, au Spourcent. Nota. Le gros valait 1 sol 1 denier; le blanc, 3 deniers de la monnaie de France. Âu commencement du xvi» siècle (en 1604), le taux du patrimoine des .flcdéliastiqQis n'était fisé qu'à 10 Um ettovenaalei, valant 7 livies Tiola jdeFiBBM.

— 28 — traitë avec les jésuites de Porrentrujr, comme priears de Miserey, le curé de "Mnllers el les seigneurs Montagnoos, iiar rapport aux ^mes de cette paroisse. Un quart Ait attribué au curé, et le reste se partageait entre les autres décimateurs, chacun au prorata de ses droits (1588). Parmi ces décimateors , figurent les seigneurs de Hatche, devenus propriétaires par achat dans les seignennes de Trévillers. La même année, elle octroja au hameau de Valorellle-sur-le-Boubs les mêmes firanchises qu'à Charquemont. Ensuite, les deux autres parties de la terre de Maiche, dites de Ville el de Flatjy, passèrent à la famille de Granvelle. André III de Ville racheta, le 2 juin 1524, les villages des Ecorces el de Courtefontaine, vendus deux ans auparavant à noble Guillaume de Ferrières. Il concéda à ses sujets dans ces villages, ainsi qu'à Tremeux, les mêmes franchises qu'à Maîche, dont il vendit la seigneurie le 31 juillet 1530 au chancelier de Granvelle, pour 10,000 livres. Neuf ans après, ce dignitaire acheta, encore pour le même prix, d'Henri de Pontaillier, la portion de Ifaiche qui lui appartenait. L'empereur Charles Y autorisa ces ventes. C'est ainsi que les deux tiers de la terre de Malcbe sortirent des maisons de Ville et de Pontaillier, qui les avaient possédées , l'une cent quarante-deux et celle-ci cent cinquante-un ans. Ces deux portions ainsi réunies dans la main des Granvelle n'en formèrent plus qn*uné seule, Aiiéde Granvelle, de sorte que l'ensemble de la terre de Maiche ne comprit plus que deux seigneuries. Le chancelier de Gran^ velle augmenta encore la sienne» te 30 juillet 1541, par Tachât des cens de MM. de Laviron et Gonrthelarj, seigneurs Montagnons, à Maîche, Courtefontaine, Tremeux» Fessevillers, Grand-Essart, Urtière et Charmauvillers, el par là sa seigneurie devint beaucoup plus considérable que celle de Suint-Hippolyte. La haute justice sur les communaux à Maiche étail indivise entre les deux seigneurs (i). (1) Par cette ralioii qa'aueon des co»t«igneiin de Halehe possédait eielusivement la haute justice, aucun d'eux non plus ne put avoir de signe patibulaire sur le territoire. Les Granvelle ou leurs successeurs le faisaient dresser au lieu dit maintenant Us FourcheSt à l'extrémité du ter* rain de Mancenans où ils étaient seuls hants-justioien. . Chaomi des co-seif oenn de Haîehe eut-il lee ofllelèri dejnitioel D'abord les eomtei de la Roehe n'eurent à Hatche que des olBden en bene |nstiee Digitized by Google

Avec les Granvelle, arrive à Maîche une famille qtii un jour j recueillera leur domaine seigneurial; celle de Guyot de Malsei^e, originaire de Besancon, où elle avait son bétel rae de Rivotte. Elle comptait dans les rangs de la bourgeoisie de cette ville, qui , jusqu'à la fin du dix-septième siècle, l'appela à l'é-' leetion des notables. Avec des propriétés assez nombreuses, sur le territoire de Besançon et deBeure, MM. de Gnjot possé* daient la seigneurie de Mamirolle, le domaine dit de MaUetffne, dont ils prirent le nom on ne sait à quelle époque, puisque le titre d'acquisition ne se trouve plus, mais qui, en tout cas, pfr* ralt avoir été leur première propriété dans la Franche^ Ifontagne (i). NoUe Jean Guyot K du nom acheta le 13 aoAt i46t^ le pré des BeuchoUes» fonda dans l'église de Matche la chapelle du Sanetinime Salvator et fit bâtir avant 1482 une autre chaappelés grandi mmru; leun s^jeft refMrlisiaiuil de la ehfttdlMiia et dv bailliage de Saiiit^ippol|te. Quant aux autres teigneun avant les Granvelle, chacun d'eux avait-il son juge châtelain? Quoique nous n'ayons trouvé aucun renseignement positif là-dessus, cela paraît probable, puisque chaque seigneur avait des droits féodaux et des sujets à lui propres. Voici les noms des juges châtelains de Maîche, depuis le miliett du'zvi* siècle; ils appar» tensient tous aux jkmilles les plue honorables de la Francbe-Hontagne : Jean Guyot de Matche, 1577; Léonard Gentil de Thiébouhans, 1607 ; Albert Guédot de Vaucluse, 1617 ; d'Auxiron de Valoreille, 1664; Pierre Maillot et son ûls, de Charqueoiont, Jean Uumbert du Luhier pendant la fln du xvii« et au oommencement du xviii" siècle ; Jean-François Bouhéller de Cernaj, 17tS ; Giaude-Ffancois Horel, eonunis par le pariement pendant le procès entre MM. Béat de Bermoiit et de Montjoie au sujet de la sneeeasion Perrinot, 17i8; !c procureur Bouveresse, 1761. Au XYi« siècle, les gages du juge-châtelain était de 5 francs; du procureur fiscal, 3 francs 4 gros; du procureur de la seigneurie à Baume, 5 francs; du greffier, 8 fraoea 4 gros. PeUetier de Saint-Julien, proeureur fiscal à Matehe en 1634, eut un fils capitaine qui fut gouverneur du prince de Chimay en Flandre; il mourut célibataire et donna tousses biens à un des fils de son frère, qui épousa une demoiselle Fauche, de Morluau, et fut juge de la monnaie à Besancon. Ses frères, protégés par Me' François-Joseph de Grammont, archevêque de eette ville, entrèrent dans l'ordre des Bénédie* tins ; l'un, dom Colondwn, dans la congrégation de Saint-Vanne, dont il devint r4>r»Ble, et l'autre, dom François, dans celle de Cluny; celui-d ftitdireeteur du collège Saint-Jérôme

à Dole. (1) Le domaine de Malseignet situe sur le territoire des Ecorccs et de Viraidbouhans, est ainsi dénommé des terrains marécageux et peu salubret qui existent dans cette contrée. Depuis 1656, Malsetgne a échangé son nom contre celui des Joux, à cause des belles forêts de sapin du voisinage, et maintenant on l'appelle Coifr-ifoisei^, Goiir-^Mn^run.

The text on this page is estimated to be only 29.32% accurate

3ê pelle, dédiée à saint Michel, sur la montagne au midi de * Maiche. La famille de Guyot, accueillie avec bienveillance dans les maisons Perrenot et Bonvalot, de Besançon, parvenues aux plas hautes dignités de l'Etat et de l'Eglise, fut attachée an char de leur fortune. Guillaume de Gujot, fils de Jean II, ftit d*abord admis au chapitre métropolitain, sur la recommandation de Nicole Bonvalot, épouse do chancelier de Granvelle, et devint bientôt après grand-vicaire et officiai du cardinal de la Banme, fonctions qu'il remplit de 1558 à 1586,' époque de sa mort. M** de Granvelie pourvut, en iW,' ^ Jean III de Gujot , frère do vicaire général, de la charge de^ capitaine du château de Maiche , et l'obligea à quitter Mami-rolle pour y résider (t). En 1552, il reçut de l'empereur Charles V des lettres-patentes récognitives de sa noblesse et qui la firent remonter à quatre générations La famille de Guyot-Malseignc a toujours joui des honneurs, privilèges et prérogatives delà noblesse. EUeafail allianceaveq lespremières familles de la province; elle a été investie du commandement des troupes dans la Franche-Montagne et dans les armées de Franche-Comté (2). Les Granvelie possédèrent les deux tiers de la terre de Maiche (i) tes capitaineries dans les tenes nobles où les seigneurs ne résidaient pas, ne se donnaient qu'à la noblesse et étaient purement bonorifiqnes. Les oq^tldnes châtelains ou gouverneurs des elAteaux commandaient lei troupes,. nommaient les juges châtelains et autres ajrents de la seigneurie , et présidaient avec le juge-châtelain les jugements des cauacs importantes : il ne faut pas les confondre avec lesjuges chdleLains. (S) M. Labbey de Billy a donné dans son HMom it VmimtUé 4u eamii. de Bourgogne, tome I« p. SSS* .la fénéalogic de la famille de Guyot-Malsei' < î»ne. Selon lui, 5/V/îsmond,écuyer, seigneur deMalseigne et de Faimbe, époux, de Brigitte de Steinbrun, serait le premier membre connu de sa maison, dès 1460. Il aurait eu pour lîls Barlkélemi^ époux, on 1496, de Gabrielie de Charny, dont Jean et Hifpol^te^ eelui-ei religieux à Korfaaeb. Noos ne', savons où M. de Billy a puisé t(us ces détails. Ce qui est certain» c'est qu'au milieu du xv® siècle, les de Guyot n'avaient point de seigneurie à Malseigne, puisqu'ils la reçurent seulement en 1597; qu'ils ne possédaient pas celle de Faimbe que leurs descendants n'acbetèreot qu'en 1600, et que nous n'avons trouvé aucun seigneur do celte maison des noms deSigismond et de Barthélemi. C'est

pourquoi nous donnons ici uno nouvelle généalogie! de la famille de Guyot. Nous l'avons extraite des titres authentiques et des notes laissées par M.M. de Guyot eu.\-nicnies sur leurs ancêtres, dans les archives du château Ue Uaiche, que M. le comte de Montalembert nous a: Digitized by Cooqlc

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

pradM floîxaiite^fMept ans. Lt teon de LanlMspiD^ qui avait épousé Marguerite^ une des fliles du chaDcelier, renonça fait ouvrir avec autant de bienveillance que de eovHoitie. Mops lui offlront ici l'expression de notre vive reconnaissance. 10 N. de Guyot, époux d'Agnès de Pierrefontaine-Varans avant 1418, car & eette époque, eelle-d était romariés à noble Perrin de TrénUen (tioye* Radterehessur NeuchateU p- 200). Le Guyot dont il est ici question ne peut être qu'un Guyot-Malsei^e, car il n'y avait, à cette époque, aucun autre Cuyot noble, ni à Maîche ni au voisinaf^^e, comme nous le verrons. 20 Jean de Guyot i'" du nom, oc avant liiO, teste le 24 mai 1482 et aonme m» fils qui suit. 3o Jean II de Guyot laissa de son mariage avec Adélaïde de Haisonvauz (Afosseoatix), d'après Labbey de Billy, Jchh III qui suivra ; Guillaume, oflRcial de Claude de la Baume ; Pierre, et Hugues ou iluguenin, faible d'esprit, lis sont connus par une rente constituée sur les Boichot, en 1585, et stipulée par Jean 111 en aon nom et en eehil de lea lirèfea àbeenla; Jean n testa et mourut en i5t4. 4« Jean III, dit U Vieux, pourvu en 154i de la place de capitaine du château de Maîche, épouse, en avril 1&51, Jeanne tille d'Anloine d'Aroz, {mUre famille ou du moins attire branche que celle dont parlent les hiilorien» QvSiuume et GoUut\ et de Jeanne de Leugney, dent Jean qui suivrais* Jean Ttiémai, mort en déeembre; Guillaume, cbanoineà Galmoutieret curé de TréviUers, qui te^et mourut à la Joux-Perreton en septembre 161 3; 4o Clau> dine, mariée ei^^lo àM. Pouthier, de Veroei, à qui elle porta la seigneur rie de Saône. ft« Jeanne, mariée en février 1579 ft noUe François Barrouset, de Vesoul» et en deuiièmes nooes à messire Etienne Gonthenet, Uenteaant féndrai an bailliage de Pontarlier. 60 Anne, mariée à M. Chenier, riche bourgeois de Saint-Hippolyte. 70 N mariée vers 1550 à Etienne Fauche, de Morteau, conseiller au parlement. Leurs fils, Pierre et André, cédèrent, en novembre 1580, à Jean de Gujot IV, leur cousin, des rentea à Maneenans, qn'ila tenaient de leur mère, qui avait reçu pourdot des rentes à Maîche et auvdsinage. Pierre, fils de Jean II, écuyer, seigneur à Charmauvillers, signe le contrat de mariage de sa nièce Jeanne en février 1579 , fait son testament le 19 mai 1591, dans la chambre dite jaune du nouveau château de Maîche, nomme son père, Jean If, son grand-père, Jean I*', ses frères Hugues, Jean ni, et Je.m IV son fils, qu'il fit héritier en lui substituant le premittr enfant màle de sa nièce Françoise, et à son défaut

cehii d'Antoinette son autre nit ro. à rliar^jc de relever son nom et ses armes. Il fonda une messe basse le mardi de chaque semaine dans Id chapelle du Sancti^ime Salvator^ et une £utre messe le lundi de cbaque mois, moyennant 41 sols par an, dans la chapelle de Saint-Michel, deux bènèflkes créés par son grand-père; iljchargea de plus son héritier do donner une aumône de 20 sols à chacune dés trois cbâsses, la première fois que les quêteurs les apporteraient ^ Uaîche. 6» Jean IV épousa en septembre 1674 Antoinette de Bouteeboux, fille d'Hugues de Bouiecboux, juge dans la cité impériale de Besançon pour le Digitizcd by Google

èn fiiTcur de sa belleTinère Nleole Booralol à' tootes ses ptéknroi d'Eai»agDe, et de Louise de Reud. Il testa et mourut en septembre 1618. de ce mariage sortirent Jean qui suivra et quatre filles : !<> Françoise, mariée à Jean-Baptiste Ramasson, lieutenant général à Baume; S^* Antoinette, à Adam Jacques, seigneur de Buffard ; 8* Claudine, à Claude Cécile ; les pères de ces trois époux était conseillers au parlement de Dole; *• enfli^Aïuie, carmélite en cette ville. Antoinette de Boutechoux habita Haîche jusqu'aux guerres de 1636. Alors elle se retira à Grossier, dans le comté de Neucbatcl, j mourut et fut inhumée à l'église devant le crucifix. 60 Jean V de Guyot, fils unique du précédent , épousa en 1608 Jeanne Dnpio, fille de Gnillatime Dupin de la Chasnée et de Jeanne de Busy, lesta le 13 novembre 1618, et mourut l'année suivante; son éponsc fil ses dernières dispositions le 4 décembre 1657, et mourut le 21 novembre 1658. De ce mariage sortirfnit : 1° Edmond, né en 1611, mort peu après; Jean» Baptiste, ofiicier instruit et très considéré, décédé à Salins en juillet 1636, par Buite de Ihtigues endurées pour établir les travaux de défente de cette ville 8» Jean-François qui suivra; et une seule fille appelée Irénée, qui fiât une des premières religieuses de kl Visitation de Besânçont monastère auquel elle porta de grands biens. 70 Jean-François de Guyot, gouverneur du ch&teau de Maiche, capitaine tf*nne compagnie de ISS hommes d'armes dans les Pays-Bas, commandant général des troupes de la Ftanche-Montagne pendant la guerre de dix ans, épousa, eiunai 1631, Alexandrinede Cointetde Châteam c^et mourut subitement le 28 mai 1664. Il fut la tige des deux branches dOTWi famille dites de Malseigneei de Bermont-Makhe. De ce mariage naquirent : 1» Alexandre, capitaine de cavalerie, mort dnq ans avant son père -, 20 Hyacinthe, lieutenant de la compagnie de H. de Filain, mort pendant la campagne de 1678; 80 Charles-François, gentilhomme du comte de Berg, prince de Chimay, et lieutenant dans son régiment, décédé en Flandre en 1674; 4° Charles-Joseph; 5» Jeun-Baptiste, qui suivront; 6° Marguerite, ursuline à Saint-Hippolyte; 7* Thérèse, mariée en janvier 1673 , à Jean-François Dandclaw, seigneur de Àorvillars; 8« Anne, abbesse de l'abbaye noble de Frouabte dans le diocèse de Spire. Les alliances des Guyot de Halseigne sont Pierrefontaine, d'Aroz, Boutechoux, Fauche, Ramasson, Jacques, Cécile, Dupin, la Chasnée, Cointel de Chûteauverd, ramilles de la haute magistrature. F^es armoiries de Guyot sont d'azur au chevron d'urgent, trois roses de même, dont deux en cboT et Tautre en

pointe. bbargh m KALsnoiit. l*» Charles-Joseph, fils de Jean-François, en a et»; la tige. Né en 1644, au château de Chatillon-sous-Malche, pendant la guerre de dix ans, marié en 1671 A Anne-Béalrfx de Breilen-Landesberg, il mourut le IS juin 1710, dix ans après son épouse. De ce mariage sont nés 1* François-Joseph, ca|i« taine au régiment de Neuberg, tué à Vienne le 15 août 1700 et inhumé dans l'église d'un faubourg de cette ville; 2° Jean-Baptiste, aide de camp du prince de Bade, cliambellan de l'empereur, général-major au service d'Autriche ; il dut cette baule position à sa tante l'abbesse de FrouaUe et ne Digiu^Lo Ly Google

The text on this page is estimated to be only 25.77% accurate

— 33 tiens sor la terre de Malehe (mai 1663). Thomas Perreaot. seigneur de Ghantoonay, mari d'Hélène de Brëderode^ lenr fils donna pins de ses nouvelles depuis i70S; !• Ferdinand-Benoît, ftoron de Malseigne, chevalier des ordres de Saint-Louis, de Saint-Lazare, de SaintGeorges, de l'ordre de Havière, commandant d'un liataillon au ré^'inKMit do Tourainc, mort sans alliance à Besançon le 3 mai 1758, inhumé à Bouclan» ; 40 Hyacinthe dit Monsieur du Gey, frère jumeau du précédent, religieux à Hurbaeh, mort à vingUsix ans, fort considéré dans son ehapiire ; S» Charles-Antoine, qui suivra ; 6» Âlexandrinc, mariée à M. de Guilloz, seigneur de Montmirey-le-Château, morte en 1746; et 7" Afino, prieure de la noble al>bnye de Frouabie, morte en juin ITST; 8" Cliarles-Aiitoiiie, baron de AJuiseignet chevalier des ordres de Saiiil-Louis, buinl-Lazare et Saint-Georges, dit le Chevalier de Malseigne^ épousa, en 1781, Tliéodor»^ Gabrielle de Lallemand-Vaite, douairière de M. de Brcssey, capitaine an régiment de Touraine, et mourut àMaîcliele 4 novembre 1755. De ce mariage: If Charles-I' rançois-Théodore-Hilaire-Philippe, qui suivra ; 2o 1 homas, chevalier de Suint-Louis, Saint-Lazare et Saint-Georges, dit le Chevalier de MoUêigne^ eolonel de carabiniers, maréchal de camp, aide-major général da roi Louis XVlli pendant l'émigration, mort sans allianco à Anspach en 1800; 30 Alexandre de Malscignc-Valcngin, capitaine de dragons, chevaUer de Saint-Georges, qui ne fut pas marié. 80 Charlcs-Théodore-Philippe, baron de Malseigne, colonel d'artillerie, chevalier des ordres de SaintpLonîs et Saintp^eorges, épousa en premières nocea, en avril 1U5, Harie-leséphine-Pmpère de Grivel-Saint-Vauriee, morte à Sancey-le-Crand en décembre 176i, et en secondes noces FcrdinandeLouise de Valbrun, décédée à Besançon en mai 1801. De ce second mariage, Louis-Fordinand, baron de Malseigne, capitaine au service d'Âutricbe, vi' vant encore en 1804, et une flUe. Charles-Théodore de Malseigne était veon habiter le chftteau de son épouse & 8ancey-Ie4>iand. Les alliances des Halaeigne sont Landesberg, Lattemand et Grivel-Saint^Haurice.
BRAMCHK DB MAICIE, MTB AUSSI DBBBBMOIIT. lo Jean-Baptiste de Guyot, dit de Dermonl, frère de Charles-Joseph de Malseigne, fut l'auleur de la branche de Blaîchc. Colonel au service de Sa Majesté Catholique f]h arlcs II, il épousa, en 1G80, Denise de Bichin, d'une famille noble de Murleau, et mourut subitement le 16 mai 1722. De ce mariage, !•

BéatrJosepb, baron de Matche, qui suivra; Charles-Joseph, page du duc de Lorraine, capitaine au régiment de Touraine, chevalier de Saint-Louis, tué au sirp^e de Linlz en Autriche le 16 janvier 1742; il ne fut pas marié; 3" Ab^xaiuJrine, dame de Dermont, morte chanoinesse à Montigny en 17 45; 4^ Marie^Anne, sa sœur, dame de faim&e, chanoinesse de la même maison, déeédéeà Matche en 1768 ; Marie, dame û'Orgeana, quitta Montigny pour épouser M. Fau, rifflie négociant de Besançon, qui avait acheté une place de secrétaire du roi et la seigneurie d'Or^'eans. 2° Béat-Joseph de Hermont, baron de Maiche, Montigny, Charriez, épousa, en 1721, Marguerite-Thérèse Aymonet de Cuntrt (^lise et mourut en 1777« à l*ége de quatre-vingt-cinq ans. De son mariage, 1* Alexandre-Nicolas, qui suivra; S» Philippe-Lauront'Alexandre, officier au régiment de 3 Dlgltlzed by Google

- 34 Jean-Thomas, qui périt dans le naufrage de la flotte envoyée en 1588 par Philipe II, roi d'Espagne, contre l'Angleterre, et eoûQ Fraoçois Perreootf comte de Cautecroix^ mort en 1606, Bdsunea; 8« Angéliqiie. morte à Malche en août 1761, sans avoir ét^ mariée -, 40 Elisabetti, abbesse de Motiti^ny ; 5» Charlotte, tierceUne à Salins* Didier, Olynipc-Hippoiyle et une autre lillc moururent jeunes. 30 Alexandre-Micolag-Joseph, marquis de Maîchc-Vellecomte, épuuse en avril 1761 lInria'Geneviève-Catherine de la Touche, dont deux Als, l» François-loseph-Xavier, marquis de Halche, capitaine au régiment de Bourbon , et 20 Constantin-FrançoiS'Marie, marquis de Sainfr-Coa, colonel aux gardes wallones en Espagne depuis 1786, marié i la marquise de Saint-Coa en 1802 et mort Tannée suivante. i« François-Joseph-Xavier, marquis de Matche, marié en 1801 à LouiseAlexandrine-Théoduline de Grammont, fille de Ferdinand comie de Grammont et de lli>'* d*£scorailIes, mourut à Malche en novembre 1814, et son épouse eu Bourgogne en 1854; ils n'but pas laissé d'enfants. On voit à Maiche d'autres familles du nom de Ouyot, qui ont porté le titre de nobles, mais sans nulle parenté avec les Malseigne. Nous ne parlerons pas des Guyot-Didier et de leurs descendants, fixés aux Bichets. Quoique ayant reçu les franchises les plus grandes, puisqu'ils furent exemptés de toutes redevances seigneuriales, même de la justice, ces hommes riches et honorables ne se sont point prévalus de la noblesse. Une autre famille du nom de Guyot, celle qui lit bùlir la l^^ile maison appartenant dans les derniers temps à MM. les médecins Worol et Tnillier, de Cubriul, après avoir reçu des franchises de Marc de Rye, à la fin dttXTl* siècle jouit aussi, (lès cette époque, de la qualification de noble. Elle y parvint paj les offices de receveurs, juges, châlelaiiis, notaires, remplis par ses membres dans la seigneurie de Maîche. Ceux-ci passèrent des contrats nombreux pour les Halseigne, et les llalseigne forent souvent témoins de leurs actes, deux choses qui, aux termes des anciennes ordonnances mêmes, n'auraient pu avoir lieu s'ils avaient été parents. La fortune opulente de ces Cuyot se dissipa au milieu du aVii*^ siècle; Jean-Bapliste de Guyot, ayant vu ses biens de Maiche et la maison dont nous avons parlé, vendus par décret en 1656* et passés à M. Doyen de Laviron, seigneur à Trévillers, alla se fixer à Bourguignon, car il était bannelier de Neufchatel. Cette famille avait dans l'église de Maîche la chapelle des Trois-Rois, dans la nef, plus bas rt à côté de celle des Malseigne. Elle ne consistait que dans un autel au devant

duquel une balustrade entourait la place réservée à MM. Guyot ; cette chapelle ne remontait qu'& 1611. Une troisième famille, celle des Guyot de Vercia, partageait cette chapelle, ce qui prouve qu'elle était parente ou alliée de celle des Guyot mentionnés ci-devant. Les Guyot de Vercia possédaient des domaines considérables à Seigne, au Prélot, à Maîche, qu'ils quittèrent dans les premières années du xvu* siècle pour se ii.\er àOrnans, où des lettres de bourgeoisie leur fluent offertes gratuitement par la ville. Jean-Baptiste de Guyot-Verda épousa, en 1666, la fille de Jeanne de Guyot-Malseigne et de M. Conlhenet, ce qui établit une alliance entre les deux familles. M. Charles de Vercia, ancien officier et e:arde du corps de Charles X, vit encore à Ornans; il est le dernier rejeton de cette estimable maison.
1^ .i^cd by C(")OÇîlc

— 35 — forent «aecessÎTement seigneurs de Maiehe. A peine les Gran▼elie en sont-ils devenus propriétaires , qu'ils acbètent en novembre la maison Bouhélier, et en décembre 1540, des babitants de Maiche, la petite maison procbe tes tilleuls, et j font bâtir de 154S à 1550 une vaste maison qui prend leur nom(i) ; elle est qualifiée grande, noble et forte maison, dans les titres des seizième et dix «septième siècles; elle existe encore derrière et au levant de l'église. Construite sur un terrain incline, elle avait deux cours, l'une dite la cour haute , au couchant . et l'autre la cour basse, au levant. Sur la première s'ouvraient les appartements seigneuriaux, dits le degré Granvelle-, à côté, aa nord, était la chambre des femmes, les galeries et le quartier des prisons. Les murailles de cette maison sont lourdes et massives ; les appartements spacieux, avec des cheminées larges et élevées, sont voûtés au rez-de-chaussée. Du degré de Granvelle, on descendait par un large escalier dans la cour basse, sur laquelle s'ouvrait te magasin destiné à recevoir le blé des dîmes : il fut transformé en écurie et en grenier à foin par le comte de Saint-Amour (1659-1669). La maison Granvelle est maintenant la pfbpriélé de plusieurs particuliers : jamais les Granvelle ni les comtes de Saint-Amour, leurs successeurs, ne vinrent à Maiche; elle servait de résidence à leurs fermiers (1) Les bois de charpente de la maison Granvelle lurent tirés des forêts du Luhieret du Rassey, et lei planelies de Pontarlier. Les habitants des Br6senx, Cernay et Coviieibntaine les amenèrent par corvées. Il follaitqn'i Matche ■ et dans le voisinage il n'y eût pas de beaux bois, puisqu'on fit venir de si loin la charpente de la maison Granvelle. Mais depuis les guerres de 1G3G. les sapins et les bois de toutes espèces eurent un tel accroissement que les intendants du comté de Bourgogne en encouragèrent l'extirpation. Avant 1700, le bois n'aTaiC nulle valeur dans la montagne, les partienliers qui en avaient lieaein en coupaient à volonté sur les communaux. Cependant, dès 4702, la communauté de Maiche décii!;! fju'on n'en coupprail plus qui ne fussent marqués par les échevins et en payant 10 sols les j^ros, 6 sols les médiocres, 8 sols ceux propres à faire des lattes. Les premiers sapins cun« doits depuis les montagnes de Matche k Besançon en 1715, sont ceux qui ont été employés dans les charpentes des casernes. En 1739 Maiche avait 296 arpents 59 perches de forÊts, divisés en sept cantons. A dater seulement de 1742, on flotia du Lois de rhaufTaj^e sur la Riverolle et le Dessoubre pour l'approvisionnement de Besançon ; uvant que celle ville fût devenue capitale delà province, en 16Si, et réunie ensuite

à la France dix ans après, les forêts communales de la cité suffisaient seules pour l'affiiuage des habitants, alors peu nombreux. . j Ly Google

- 36 généraux. En face, de l'aiilre côté de lu rue, au couchant, fut bàlie, quohiues années après la première, une autre maison dite le Peiit Granvelie. Sa transformation en logement moderne ne nous a pas permis d'eo coooaitre la distribution et l'architecture. La terre deMaîche ne rapportait aux Granvelie, en 1557 et les années suivantes, que mille cinq cent quarante-une livres comtoises; c'est ce qu'on voit par la reprise de fief que fit> le 27 février 1584, Jean lilde Guyot,pourle cardinal de Granvelie, tuteur de don Thomas, alors éludiant à l'Université d'Aleala. Le dénombrement donné en conséquence, le iO juillet sulraot, fut établi sur les états des revenus de celte terre; i{i n'étaient point augmentés en 1614, puisque dans la réparkition du ban de la noblesse , le comte de Gantecroix, seigneur de M aiche, n'estcompris que pour mille cinq cents livresde produit. Bans la reprise de fief de 1594, il n'est plus question de Cbfttillon>sur-Maicbe, ce qui prouve qu'il avait été abandonné ; mais les maisons du Grand et Petit Gromelle y sont mention* nées spécialement, avec la forge et le moulin de Tarin, les deux tiers des autres moulins de Saint-Hippolyte, Valory, Blancheroche, le Refrain et toutes les redevances seigneuriales. Une de celles-ci obligeait les habitants des lirésoiix tl apporlor à Maiche depuis le moulin de Saint-llippolyle , les grains du seigneur sur leur dos, chacun des porteurs devant être chargé de trois quartes ou trente-sept kilogrammes, moyennant un pain d'une livre ou uniiard que leur donnaient les officiers du seigneur (i). Jean IV de Guyot reçut de son père la charge de capitaine gouverneur du château de Maîche, dans laquelle le confirma • M"" Hélène de Brederode , veuve de Thomas de nranvelle, et dame de Chantouuay, le 27 juillet 1668. Le mariage de M. de Guyot avec Antoinette de Boutecboux, petite-fille du président Marmier, rehaussa l'éclat de sa position sociale. Il fit bâtir la maison neuve au devant de l'église, dite actuellement le château de Maiche, en 1574, comme l'indique le millésime gravé sur le manteau de la porte d'entrée. Il n'était pas encore ter(1) La population de Maîche, alors descendue au chiffre de 70 feux, se releva bientôt à un chiffre beaucoup plus élevé; il y avait alors à Mancenans sa iëi», aux Brésenx 4S, à Geruay S6, et aux Eeoroaa 84.
Digitized by Google

miné à l'intérieur en septembre, époque de son mariage. C'est pourquoi il fil sculpter sur la cheminée de la plus belle chambre ses armoiries avec celles des Blanchclle, que les lîoiUechonx avaient relevées (i). Il reconstruisit ensuite la maison Malseigne , en 1582, comme l'indique ce millésime qu'on Ut sur une platine de cheminée. Le château Malseigne sert aujourd'hui de maison commune au bourg de Matche. M. de Guyot avait fondé aussi la chapelle seigneuriale qui existait au midi de l'aDcienne église de Itfakbe ; elle était construite en pierres douces et s'ouvrait, partie sur le chœur, parlie sur la nef. Le nom du fondateur était gravé sur la clef de la Toùle de cette chapelle» qui renfermait un mausolée consacré à la mémoire de ses ancêtres. La yoikte du chœur menaçait raine : M. de Guyot fit faire à ses tms une belle arcade qui, en rallongeant , la consolidait. Ses armoiries et celles de son épouse étaient gravées les unes à droite , les autres à gauche de cette construction, chacune sur une pierre. Ces deux pierres forent replacées dans le même sens , au-dessus des portes des sacristies de l'église neuve, mais la révolution du dernier siècle les a fait disparaître. x\nloinelle de Hoiilechoux apporta une riche dot à son époux, et dès lors les richesses de la famille de Ouyol, déjà considérables, s'accrurenl jusqu'à l'opulence. On voit les sei£:neurs de cette maison acheter successivement , dans le court espace de quelques années, les dîmes de Bief, de M. Thomassin, seigneur de Frotey; celles de Chamesol , do lear? de Saint-Maurice, grand prieur de Saint-Claude ; le communal dit sur la Hoche ou eu Combe^Aiftiée , des communautés de Mancenans et de (1) Aux XYi'^ et xvii^ siècles, il n'existait daas les châteaux ni boiseries ni parquets. Les fienétres étaient proies de papier en place de verre , qui n*a eommeneé à être commun en Franche-Comté qu'an xviii« siècle. Les maisons des paysans ne recevaient le jour que par ut^r vnfic cheminéo qui occupait l'espace entier do 1;» ctilsiiio. On ne voyait d'autre vaisselle sur la table des gens riches qu'en clain, celle du peuple n'était qu'en bois et en terre. Sur la fin du xvii» et au xviii* siècle, on commença pourtant à recouvrir les murs des appartements de boiseries en chêne ou de pi&oes de tapisserie en lainf. Avant 1750, les miroirs étaient fort rares , même dans les châteaux; à pt inc y en avait-il un petit par chaque maison. Les matelas en crin n'ont couiniencé non plus à ôtre usités qu'à la même époque. Auparavant les meilleurs Mts étaient composés de plumes.

— 38 Maiche; la seip^neurie de Faimbç, vendue en 1600 par décret sur les demoiselles de Marnoz, la moitié de la chevance Perceval, à Montandon; les biens des Dularlre à Chamesol, à Saint-Hippolyle, et l'hôtel qu'ils avaient en cette ville , auprès de celui du comte. Les dimes de Bief et la seigneurie de Faimbe ne relevaient de personne; celle-ci emportait la haute justice, la mainmorte, les lods, les corvées à Faimbe cl à Onans: ce n'est donc qu'à la fin du dix-septième siècle que MM. de Guyot ont p6vié la qualification de seigneurs de Faimbe. Avec leurs deux châteaux à Maîche, ils y possédaient encore cinq maisons, un hôtel Grande- Rue à Besançon, à côté de celui des Pouthier, des héritages, des vignes sur le territoire de cette ville, ainsi qu'à Beure, des domaines considé* rables à MamiroUe, Menotey et trente-six fermes d'une grande valeur dans la Franche-Montagne. Ajoutons à cela huit mille livres de revenus en rentes' constituées, qui, au milieu du dixhuitième siècle, représentaient un capital de trois cent mille livres. Aussi au commencement du dix-septième siècle, la richesse de la famille de Malseigne était-elle passée en proverbe: Riche comme les Malseigne, les Pouthier et les Malarmé, disaiton en parlant des fortunes considérables de la province. L'achat du communal de Combe^Aimée en 1594, les franchises données par Marc de Rye en 1597, démontrent que le régime municipal subsistait à Maîche et dans les villages voisins, mais les habitants étaient gens de j>oete , c'est-à-dire sous la puissance du S("ic;neur, et ne pouvaient s'assembler sans sa permission pour délibérer sur leurs intérêts communs. Les agents des communautés portaient indifféremment les titres de com" mis, de jiirh. de prud' hommes et d cchevins. Dès les premiers mois de l'année 1595, les Français étaient entrés dans le nord-ouest de la province. M. de Yergy, comte de Champlitte, qui en était le gouverneur, mande le 6 février à Marc de Saint-Maurice^ capitaine de la Boche, et à Jean IV de Guyot, de lever chacun trois compagnies et de les diriger sur Gy, sous la grande bannière de la Franche-Montagne, cela sans préjudice des libertés et franchises de cette contrée. Les miliciens sont convoqués et passent la revue à Maiche le 13 du même mois. Ils nomment leurs commandants et leur signifient aussit^ qu'ils ne doivent marcher que dans le seul cas oiy u^c. I y Google

— 39 — d'invasion du territoire de la province, aux frais de Sa Majesté pour les vivres et les munitions. Acte leur est donné de leur déclaration, et ils sont immédiatement dirigés snrfîyet Gray, sous le commaiideraenl de Jean de Saint-Maurice, en remplacement de son père, et de Jean IV de Cinyot. ('elle milice assista à la bataille de Fontaine-Française, livrée par le roi Henri IV au connétable de GasUUe au mois de mai de cette année. Pendant l'été, les troupes espagnoles furent mises en quartier dans les montagnes du Doubs, sous le commandement de don Alonso Didiaque; le capitaine Georges Crescia, stationné à Orsans, était à la téte de la cavalerie. Ces soldats vivaient à discrétion chez les paysans, qu'ils traitaient plutôt en ennemis qu'en amis. M. Gujot, rentré à Malcbe, craignait les courses des cavaliers dans la haute montagne et obtint du capitaine Crescia» le 5 novembre , une sauvegarde pour les villages de Malche, Cernaj, Mancenans. Orgeans, Bréseuv, Grand -Essart, Courtefontaine et les Ecorces. M. de Vergy gémissait de voir les exactions et les violences dont les pauvres villageois étaient les victimes ; il visitait souvent les cantonnements pour recommander la discipline aux soldats et ne négligeait aucun moyeu de pourvoira leur entretien, autant que possible, aux frais de l'Etal. Le 1"" décembre, il écrit à M. de Guyot pour le prier de faire un emprunt de mille **cus d'or au soleil dans la Franche-Montagne . sans pr^judicp., dit-il , de l'exemption de tout itnpôt et prestation f/a lu contrée , prêt qui, ajoute-l-il, sera remboursé par les trois batllinfjcs. La fi*anchise de la Montagne ne pouvait pas être proclamée plus hautement. Huit jours après, M. de Vergy, en tournée d'inspection à Epenoy, écrit de nouveau à M. de Guyot de lui envoyer cet argent à Belvoir le lundi suivant. M. de Guyol le fournit de sa bourse ; il n'aurait pu le trouver auprès de ses compatriotes, qui déjà avaient leur sauvegarde à payer. La guerre continuait entre la France et l'Espagne. Le maréchal de Biron fit prisonnier Marc de Rye, comte de la Roche et seigneur de Maiche, gouverneur de l'Artois, dans un des petits combats survies confins des Pays-Bas, en août 1596. Ce seigneur conduisait un convoi de vivres aux Espagnols ; il est assailli par un parti français, tous les soldats de l'escorte prennent la fuite, et il reste entre les mains de l'ennemi. Henri IV ^ y . jd by Google

The text on this page is estimated to be only 29.78% accurate

- 40 — exip^e de lui une rançon de 120,000 livres, le laisse venir dans ses terres pour réunir cette somme, ettui donne trois mois poar cela, sur sa parole qoe, nouveau Régulus, il retournera dans sa prison si, ce terme expiré, il ne peut la payer. Il arrive à Malcbe au commencement de décembre et descend chez M. de Guyot, à qui il propose d'acheter son comté de la Roche et sa seignenrie de Matche. M. de Guyot décline cette proposition à cause de la substitution qui grève les possessions de la maison de Rye, et en dédommagement de son refus , il lui fliit présent d'une somme considérable et use de tonte son influence auprès des sujets de M. de Rje pour les déterminer à venir au secours de leur seigneur. Le 13 décembre, les communautés de Dampricfaard . Charquemont, Framboubans, le Friolais, Côurlain, Blancbefontaine, Montandon et Trévillers obtiennent des franchises à prix d'argent : ce fut par suite de cette concession que les habitants de Charquemont se constituèrent en corps de bourgeoisie, où pour être admis les étrangers avaient à pa^er trente écus. Le 16 du même mois, Marc de Rye donna encore des franchises aux familles des (luyot autres que les Malseigne, des Vesseau(i',deMa!Che, des Vuilleniey et Petit, deCoui tain (2), moyennant quatre cents écus d'or au soleil. Ces franchises comprenaient l'exemption totale des poules et corvées, la réduction de la taxe sur les bêtes de charrue à treize blancs un niquel et à deux paires de blé. Ces concessions procurèrent à M. de Rye une somme de 30,000 livres. Il remercia M. de Guyot de sa généreuse hospitalité, en l'investissant de la moyenne et basse justice à Malseigne. Il voulut par là s'attacher cette fàmiUe en qualité de vassale ; îl ne pouvait lui con(1) Vesseau, chirurgien à Maîche, était originaire de Bief et avait 8oa bien à Courlain, qui portait alors le nom de Combe- Vesseau. (1) Les Petit, néf 'au Cuchey, territoire de Frambouhans, étaient deux frères qui furent graduée. Leurs descendants se fixèrent à Avoudrey et vendirent tous leurs liiens, en 1700, à Marin Joly, du Russcy, à l'exception de la Combe de l'Atuje, qu'ils cédèrent aux habitants du Friolais. L'un des Petit, Philippe, châtelain à Yuillafans, laissa deux lilles, dont l'une épousa M. Sanderei de Valonne, et l'autre H. Simonin de Déservillere, subdélégué à Omans. Son IMre, avocat au pariement, so fixa à Vercel, mais aprèo l'incendie qui détruisit ce bourg en 1718, il habita Laviron, où il avait acheté le fief de M. Huot d'Ambre. Les Petit du Barboux n'étaient point leurs parents. . ij i^ucl by Google

 céder la haute justice, parce qu'elle était mouvante du seigneur de Vercel. Le domaine de Malseif^ne ne devint donc terre noble qu'à celle époque. M. de Rye mourut dix-huit mois après, et en hii les Malseii^ne perdirent un haut et puissant protecteur à la cour d'Espagne. Son neveu, Christophe de Rye, qui lui était substitué, attaqua les franchises concédées par soDOocie, soutenant qu'il n'avait pas le droit d'aliéner des biens substitués, même pour sa rançon. Le bàilliage de Baume maintînt la validité de cette aliénation, mais le 23 juin 1635, le parlement de Bole l'annula en compensant les dépens. Les communes se poorvorent contre cet arrêt, arguant de leur bonne fol, du consentement présumé de Claudine de Rje à raliénatlon de ces biens pour rendre son neveu i la liberté. Sur ces entrefaites, survint une transaction qui laissa subsister les franchises pour une moitié, au moyen de mille écus que les communes payèrent è François de Rye, qui avait poursuivi le procès après la mort de son père Christophe. Le dernier des Granvelle possesseur de la seigneurie de Maiche fut François Perrenot, comte de Cantecroix. Il la substitua à Thomas-François d'Oiselet, hls de sa sœur Terronne et d'Antoine d'Oiselet, à char^^e de relever le nom de Perreno^C«w/ecro/j7; Thomas-François d Oiselay épousa Caroline d'Autriche, fille naturelle légitimée de l'empereur Rodolphe et d'Euphémie de Rosenlhall. Leur fils unique, Eugcnc-Léopold; créé prince de Cantecroix par l'empereur Ferdinand II , épousa Béatrix de Cusance, dame de Belvoir et Saint-Julien et mourut .sans enfants en 1637. Jacques-Nicolas de la RaumeSaîBt-Amour, gouverneur de Dole et gentilhomme de la (1) Béatrix de Cusance passa à un second mariage avec Charles IV, duc de Lorraine, qui était venu au secours de la Franche-Comté; ce mariage fut célébré à Besançon, dans l'église Saint-Pierre ou des Minimes. Ce prince était marié, mais il prétendait que Nicole sa femme ayanl été baptisée par un prélre sorcier, son mariage nul. Le pape Innocent X n'écouta point celte aIlé;?ation absurde, cassa le second mariage du duc de Lorraine et lui ordonna de se séparer de Béalrix de Cusance. M'"^ de Lillebonne, née de ce mariage avant la décision du pape, fut regardée comme enfant légitime, mais H. de Yandemont, qui naquit après, fût considéré comme illégitime. Nicole vint à mourir, et le duc de Lorraine s'empressa de contracter un second mariage avec Béatrix mourante. M. de Vandemont n'a point laissé d'enfant, mais sa sœur fut mariée avec un prince lorrain de la maison de Lillebonne, qui s'est éteinte dans celle de Kohan-Soubise. Digitized by Google

 chambre du roi Catholique, fils unique d'Hëlène Perrenot, cousine de Perronne, demanda et obtint d'être envoyé en possession de la seigneurie <le Maiche el des autres biens de Grauvelle, en vertu de la substitution établie par le testament de François Perrenot, comte de Canteeroix. T^éatrix de Cusauce s'y opposait, alléguant la naissance d'un entant posthume, qu'on regardait comme supposé. De là un long procès qui fut terminé par la mort de l'enfant. Le comte de la Baume-SaintAmour devint possesseur de la terre de Maiche le 19 novembre 1662. Les d'Oiselet l'avaient possédée pendant vingtneuf ans; lis ne visitèrent que deux ou trots fois cette possession de la montagne. La reprise de flef que fit au parlement de Dole, en décembre 1611, le comte de Canteeroix, par le iSiit de Jean IV de Guyot, démontre que depuis 1584 la population de Maiche s'était relevée à un chiffre dépassant cent familles (0. Jean Y de Guyot, qui avait succédé à son père dans la place de gouverneur de Maiche, arrêta les d^radations commises par les populations voisines sur le meix de Derrière-le-Château, el fit reconnaître par le bailli d'Amont , en 1G15, l'entière tiauchise de ce domaine. Ce seigneur n'administra pas moins bien sa fortune particulière, car, à sa mort, il possédait un mobilier d'une valeur de plus de 15,000 livres, el 'û relirait plus do 5,000 livres de revenu de ses terres , sommes considérables pour le temps. Christophe de Rye, devenu comte de la Hoche, voulut s'attribuer exclusivement le commandement des milices de la Franche-Montagne et défendit au capitaine de Maiche de nommer un bannelier et de passer des montres d'armes. Comme celui-ci vaquait à cette opération, le 30 décembre 1630, arrive à rimproviste Marc de Saint-Maurice, capitaine de Saint-Hippolytc, qui le somme de tenir cinquante mousquetaires et sept arquebusiers (2), prêts à marcher sous ses ordres. M. de Guyol lui répond qu'il n'en fera rien, à moins qu'il n'exhibe une ré(t) Les noms les plus communs à Mnîclie à oeUe époque sont ceux des Guyot, Nappey, Navion, Maillot, Perriot-Comte, Laval, Valot. (â) En 1384, la cunlribution militaire de la seigneurie do Maiche était d'un chevau-léger, d'un arquebusier à cheval et d'une pique, et en 1614, on voit un seul cbevan-Mfer imposé au comte de Stdnt-Amour. Digitized by Google

43 — qnisition du gouverneur de la province, qui. seul, a le droit de le commander, et dans le cas d'invasion du territoire seulement. Le bailliage de Baume reconnut la justice des droits de M. Jean-François de Guyot et coodamaa les préteolioos du comte de la Roche. Le roi de Suède, accouru au secours des protestants d'Allemagne, avait battu l'empereur à Leipsig en novembre 1631; la guerre allait être portée sur le Rhin et probablement dans le comlé de Bourgogne. Le roi d'Espagne ordonna la levée de plusieurs <erm (i)bourgoignoD8, chacun de trois mille hommes, pour secourir Tempereur. Jacques de la Tour-Saint-Quentin, de Besançon, baron de Monciey, cousin de Jeanne Dupin, mère de 11. de Guyot, qui eut le commaudemeut d'un de ces corps, appela son petit-cousin pour commander, sous ses ordres, une compagnie de deux cents hommes. Celui-ci resta au service de l'empereur Jusqu'au printemps de l'année 1635. Il avait fait preuve en Allemagne de grands talents militaires ; le parlement les connaissait, et comme le comté de Bourgogne était menacé d'une invasion des Français et Suédois coalisé, il le rappela pour défendre nos ft*ontières du cdté de l'Alsace et de la Suisse. Déjà Charles IV, duc de Lorraine , allié de l'Espagne, venu au secours de la Franche-Comté, avait pris ses quartiers à Vaufrey; mais, prévoj'anl qu'il ne pourrait empêcher le maréchal de la Force d'y pénétrer par cette vallée, il mil le château de Montjoie en étal de défense et conduisit son corps d'armée dans les terres de l'évcque de Bàle, du côté de Goumois et de Franquemont, où il fixa son quartier général. Sur ces entrefaites, M. de Guyot arrive à Maîche. Un conseil de i^iicrre composé de .MM. Girardot de Beauchemin, conseiller au parlement, de Mandre, cominissaire général de la cavalei ie comtoise , de Voisey, colonel du régiment de Dole , arrête que / M. de Guyot gardera les passages du côté de la Suisse el de l'Alsace, avec un corps de six cents miliciens, dont quatre cents de la Franche-Montagne et deux cents de la terre de Morleau. Le chevalier Jean de Sagej, seigneur de Pierrefontaine-lesVarans, est adjoint à M. de Guyot. Ils établissent seize grand'gardes avec quelques fortins au-dessus des montagnes , dans (1) Ré|;imento composés de 15 compagnies de ctiacane SOO hommes. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.63% accurate

— — un développement de sept lieues. Ces mesures de défense en imposèrent tellement à l'ennemi pendant les siép;cs deMonljoie et de Porrenlriiy. qu'il n'osa passer sur la rive i;;uiclie du Doubs, limite eu cet endroit de l'Alsace et de la Franche -Comté. Le lOjuin, M. de Watleville, marquis de Conflnns, romniandanl £;enéral des troupes en Frnnrhe-Comté, après avoir pourvu à la défense des montagnes et à l'approvisionnement de la forteresse de Chalillon-sous-Maîche, le boulevard de la coolrée, visité les gardes du Lomont et de la Barbêche. arrive à Maiche avec M. de Beauchemin, intendant général de l'anuf e. l e lendemain» celui-ci se rend à Réaumont, afin d'origan iser la défense dans cette partie de la montagne, et M. de Conflans, de son cdté. part pour la ferme de Seigne» à mille pas des Français campes à M onijoie. De ce lien, il date an ordre du jour oh il recommande de garder avec un soin particulier les montagnes deVanfrey, qui, quoique dépendantes de l'Alsace, sont placées sous la protection du comté de Bourgogne ; il ordonne que les gardes seront rapprochées les unes des autres pour se secourir plus facilement en cas d'attaque; que toutes les milices de la Franche-Montagne seront réunies cl divisées en deux corps, dont l'un slalionnera sous les murs de Belvoir et l'autre auprès de Chalillon ; que ces colonnes envei ront à ralternative chaque jour un tiers de leurs hommes pour les gardes, pendant que les deux auli'es tiers se reposeront (lausles villages où ils seront cantonnes ; queleshnbilants leurfoui'iiironl les vivres jusqu'à l'arrivée de ceux que le capitaine d'artillerie Gravelle doit leur amener. Il conclut en fEiisanl le plus grand éloge de la science militaire et du courage de MM. de Sagey et de Guyot : Voici les paroles qu'il adresse spécialement à celui-ci : AJonsieur de Mnheîgne, après avoir été aux postc:^ gardés par les communautés de 1^1 Franche- Montagne à votre direction , et reconnu ce que vous avez fait pendant le siège de Mont joie, nous prisons extrêmement votre courage, conduite et dextérité, et nous vous remercions au nom de la province. En l'année 1636, M. de Malseigne occupa temporairement le château de Franquemont (i). Pendant l'été, les régiments alleiï, M. Duverno^, tlans sa iiolice liislori;|ue sur la ville de Clerval, dit qu'en octobre i687, le due de Wejmar força le pont de Goumois, battit à Digitized by Google

— 48 — mands et lorrains qui, du val de Delémonl , marchaient sur Ornans, où l'on formait un corps d'armée destiné à faire lever le siège de Dole, traversèrent la montagne et ruinèrent entièrement les habitants. Patriote désintéressé autant que général courageux, M. de Malseigne sacrifia uoe grande partie de sa fortuoe afin de fournir des vivres à ces soldais. Ceux de ses compatriotes qui n'avaient pas fui en Suisse, se retirèrent dans la grotte du Fondereau-soas-Montandon, où ils avaient transporté Tborloge paroissiale, qui jr resta plus de douze ans. Certain Jour, lit-on dans un vieux manuscrit, Jean Coulau, de Matche, se trouvant à l'entrée de la caverne, fut provoqué par nu trompette suédois depuis le Gerneux-Vacberesse ; adroit tireur, Goulau répondit par un coup de carabine aux insultes du Suédois et l'étendit roide mort. Pendant cette époque néfaste, rincendie. la peste et lafâmine étaient les auxiliaires de la guerre. Dix maisons forent incendiées A Matche, la ferme de Derrière-le-Château et le village de Mancenans en entier furent détruits par le feu. La peste régna dans la montagne d'une manière permanente, tantôt avec plus, tantôt avec «loins tl'intensité, de 1636 à 164G (i). Pour surci oit d'infortune, une épizootie fit périr tout le bétail en 1638; les leri es résili ent en friche et la famine la plus cruelle se fit sentir. Quel triste spectacle que celui des quelques hommes survivant à tous les fléaux, le corps dicliai né, le visage blême, attelés au nombre de quatre à cinq pour traîner une charrue î En février 1639, MM. de Guyol et le curé Claude i^jidiélier sont à Soleure. Dans quel but s'y sont ils rendus? Pour obtenir très probablement la protection du gouvernement de ce Ganton en faveur de leur malr benreux pays, visiter et consoler leurs compatriotes qui 8*7 sont retirés. Ceux-ci , après le départ des troupes de Weimar, Tiévillen les mOiees de la Francbe*Montagne, mali que sur I*«irivée des troupes lorraines, il repassa leDoubs. Girardotde Beaucbemin ne dit mot de ceUe défaite. Selon lui, au contraire, les troupes lorraines combattaient à cette époque contre le duc deLongueville dans les environs de Blelterans et de Poligny. (Voir 17/ts/oire de la guerre de dix ons, p. 189 et suivantes.) (I) A Matche, on enterrait les pestiférés auprès de la chapeUe Saint-Michel, au bas de Montejoie; à Mancenans, proche l'ermitage; à Cliarqucmont et à Frambouhans, dans des terrains choisis exprès et au milieu desquels on avait construit des chapelles : ces lieux furent appelés dans la suite cimetiérejs aux bossus. . ij i^ud by Google

au printemps . s'empressent de rentrer chez eux. Mais à peine y sont-ils revenus que les garnisons françaises de Porrentruy, Montbëliard, Blamont, Saint^Ursanne, Franqnemont, viennent les rançonner. Homme pradenl, M. de Malseigne leur conseille d'envoyer une dëpntation à M. de Gastelmoron , commandant en chef à Monlbéliard, et à 11. de Vignacoort, son lieutenant à Porrentroj, afin d'obtenir une sauvegarde. Léonard Gentil, de Thfébouhans, Jacques Guigon, de Damprichard . bannelier de la Franche-Montagne, et Jean Ponsol, de Saint-Julien, se rendent auprès de ces généraux, qui leur garaulisseul la tranquillité à l'avenir, moyennant vingt pisloles par mois(ih Ce traité s'exécuta (le iGiO à 1630. Après la pacification du pays, M. Labourey de Chevigney, lieutenant général du bailliage de Baume, voulut en proliter pour imposer la Franche Montagne. Mais cette tentative, et avec raison, n'obtint aucun résultat. Après la guerre de dix ans, il n'y avait plus que ruines, dépopulation, terres en friche dans les montagnes. Les usines détruites et dégradées sont reconstruites et acensces en grand nombre. Tels sont les moulins de Soulce et de Boulois, du Biet'-d'Ëtoz, celui dit Sordelet, du nom de son propriétaire. Geui de Valory et de Saint-Hippolyte reçurent des réparations avec des augmentations considérables (1640-1660). Les suites des guerres de 1636 subsistaient encore cent quarante ans après. La population de Malche, qui s'était soutenue depuis la fin du quinzième siècle, avec quelque variation pourtant, au chiffre de cent vingt feux, n'en avait plus que quaranle-buit en 1707 ; celle des Bréseux, de cinquante-neuf était descendue à trente* deux; celle de Hancenans et de la Lizerne» de trente-neuf ft vingt en 1773 (2)1 La moitié et plus des terres autrefois cultivées étaient tombées en friche, les bras manquaient pour» les rendre à la cnlture. Les montagnards en tirèrent parti en les convertissant en pâturages pour engraisser le bétail et fabriquer du t'i omage. Le développement de ces deux industries ne ^1) La pistole valait à cette époque i franes i gros de France. (i) Cependant la longévité est un privilège des montagnarda. De 1726 à 1770, on trouve à Maîche et au voisinage cinq peraonnes mortes après 86 ans ; 7 après 96 ; 8 à iOS ; 1 à 107 ans. Digitized by

 remonte qu'à la seconde moitié da dix-septième siècle dans la FraDCbe-Moolagoe. Les Suisses y arrivèrent en grand nombre pour remplacer les anciens tiabitanls, dont ils achetaient les terres pour rienO); on n'avait de domestiques et de journaliers que de cette nation, mais on n'en employait que de catholiques^ et jusque vers 1720, il n'y eut que des prêtres suisses powr desservir les vicariats et chapelles. Le comte de ht Roche avait perdu tous ses revenus: il fit renouveler ses terriers de 1680 à 1690 et ramena le nonlnne des chanoines de Saint-Hippolyte à huit. Peadaint ces guerres, M. Jean-François de Malseigne eut pour lieutenant fidèle et actif Claude Bouhélier, de CernayBlancheroche. Il lui donna en témoignage de son alTcclueuse reconnaissance le palronai^e do la chapelle Saint-Michel audessus de Maîche, qu'il avait fait recouvrir et restaurer en 1629 (î). L'intimité de rapports qu'il cul i)(Midant plus de dix ans avec le duc de Lorraine lui valut i'amilié sincère de ce prince et de sa famille. La tranquillité rétablie dans le comte de Bourgogne, M. deGuyot rentra dans son château de Maîche, d'où il ne sortit plus jusqu'à sa mort, qu'avancèrent les faligues * de la guerre. S'il fut habile dans l'art militaire, il avait peu cultivé les lettres. Il dirigea vers la carrière qu'il avait suivie ' ses deux fiis, Charles-Joseph et Jean-Baptiste, et les envoya se former au métier des armes en Flandre et en Allemagne. Pendant douze à quinze ans, aucune école n'avait été ouverte à la montagne, il n'y avait plus personne en quelque sorte qui sût lire et écrire» et le goût pour l'instruction s'était perdu dans toutes les classes de la société. Après la mort de soiî man, Alexandrine de Châteauverd envoya son fk>ère offrir en présent au comte de Saint-Amour le cheval de bataille de son mari et lui présenter le diplôme primitif d'institution de la capitainerie du château de Malche» en le priant d'en investir (1) Les Hierle, de Mouillevillers ; les Mauvais, de Homhoz ; les Jobin, de Maiche; les Olasson, du Prélot; les Moser, du Baiboux, sont des familles * . venues de la Suisse. (9) Gatte cbapeUe a été reconitriiite en beaa i^a gothique en 1850 et 1851, par les soins du R. P. Ducreux, célèbre prédicateur de I.i société de Jésus,' à l'aide des dons, fournituree et travaiUL voloataires des Iiods paroissiens de Maiche et du voisinage. Digitized bv Google

— 4S — son rils(i), faveur qui fut accordée sur-le champ à Charles-Joseph, qui était l'aîné. Le nouveau capilaiiie reçut Tordre, le 9juin 1671, de réunir les milices de la montagne, car on craignait une invasion des Français, qui avaient formé h ois corps d'armée, un à Dijoa et les deux autres eu Lorraiue, mais ou en fut quitte pour la peur. Charles-Joseph de Guyot, à son retour d'Allemagne, ne pou?ant entrer au service de l'Espagne à cause de la conquête de la Franche^Comté par Louis XIV en 1668. s'était marié. En f 679« il partagea avec son frère Jean-Baptiste te$ biens de leur fiimille, qu'ils divisèrent par là en deux branches, dites de Malseigne et de Bermont ou de Makhe. Cbarles-Jose|rii obtint le château, la cour de Malseigne, toutes les terres des Ecorces, de Goule, des Combes, Derrière le Gey, les melx et dîmes Froiej à Cbamesol, Perceval à Montandon, et d'autres terres. Jean-Daptiste eut le château de Malche avec ses dépendances, les fermes derrière le château, Vacheresse, la seigneurie deFairabe et les dîmes de Bief. Les créances se partagèrent par moitié : la présenlalion à la chapelle du Sanctissîme Salmtor resta en coininun ; mais les tapisseries des appartements et les tableaux généalogiques qui ornaient la salle du vestibule restèrent en propriété à M. deMaîche (2). Ce seigneur, qui avait reçu une éducation soif^née, et fort bel homme du reste, jouissait de toute la bienveillance des princes de la maison de Lorraine ; il avait servi pendant sa jeunesse en qualité de capitaine dans le régiment de Vandcniont. Après la réunion de la Franche-Comté à la France, il fut vivement sollicité de prendre du service dans l'armée de cette nation, mais sa mère l'en détourna toujours. Charles-Joseph, son deuxième fils, dit le chevalier de Bemumt, élevé coromp pn^^e à la cour de Lor« raine, avait obtenu, par la protection de la duchesse, une place de capitaine de grenadiers dans le régiment deTouraine. l\y entrait à peine que sa compagnie fut confondue avec une autre, et que la moitié des officiers fiit mise en disponibilité par suite de cette fusion. M. de Bermont, qui avait moins de six mois de {{) Ce cheval (sous poil souris) était estimé 134 francs. . (2) 11 acheta la seigneurie de Bermont en 16S1 ; il en porta le nom in<dîslioctenent avec celui de Matcbe; ses deaceiidaato Ûrent de mdine. Digitizcd by Google

— 49 service^ eonsem son grade et rencontra dans ses collègaes moins fiiForîsés, des riraux jaloux, qai robligèrent de mettre dii-sept fois Vé^ è la main, sans compter les assants qoe son oncle Ferdinand de Malseigne soutint pour lui. Informé de ce qui se passait, le roi destitua deux ou trois de ces spadassins les plus opiniâtres. M . de Bermont, de mœurs douces^ se fit chérir des soldats et de ses chefs^ et tout particulièrement du maréchal deBelie-Isle. Le régiment de Touraine fut envoyé en Autriche, en 1742. M. de Ségur, commandant de la ville de Lintz, ayant détaché les grenadiers avec le partisan Jacob, pour s'emparer d'un gros village mieux défendu qu'on ne croyait, M. de Bermont trouva la mort dans cette attaque. Le 16 janvier^soD corps, rapporté à Lintz» reçut la sépulture an milieu des regrets universels. Nous arrivons enfin à l'époque où la seigneurie de GranTelle àlfalebe passa à la Emilie de Gajot, ce qui eut lieu d'une manière successive. Charles-François 4e la Banme» flis de Jacques, devenu seigneur de Matche, donne, le SI février 1691 > à MM. de Quyot, en récompense de leurs services dévoués aux seigneurs de Matche. le droit de chasse sur toutes les terres de la seigneurie, moyennant 7 sols 1/3 estevenants payables à chaque Saint-Martin d*hiver. Deux ans après, le 0 mai 1093, le même seigneur, du consentement de son beau-frère Lévi de Chàlcau-Morand, concède à MM. de Malseigne et de Maîche la haute justice sur toutes leurs terres, en considération, dit-il, de6 services gratuits rendus pendant 120 ans par leurs ancêtres, moyennant 120 louis (de 12 livres l'un, formant 1,400 livres de France), s'obligeant à les rendre si le roi ne voulait pas ériger ce fief. Le 1*^' mai 1707, M. Béat de Maîche, seul, achète du même comte de Sainl-Aniour la haute justice et tous les droits seigneuriaux sur les quatre villages des Bréseux^ Mancenans. laLizerneet Orgeans, moyennant 450 louis comtois à 13 livres 5 sols la pièce, valant argent de France 5,962 livres 10 sols. £nfin, le 10 octobre de la même année, il acheta encore, tant pour lui que pour M. Béat de Mont<joie, comte de la Roche, et pour M**8uianne Ronssel, veuve de M. Perrinot, procureur dn roi à Omans (i), remariée à M. d'AucIne, seigneur de Norloux* (1) La famille Perrinot, origioaire du Russey, commença à être connue dès U milim du ivm lièclfi. Elle eom]ireiiaif deux brenehes : !• eelte àa cou* 4 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.90% accurate

- 8» la-Boulaye en Berry, maître de camp au service d'Espa^çne , le reste de la terre et baronie de Maîche pour 85,000 livres comtoises, faisant en monnaie française 56,668 livres 3 sols 4 deniers (i . C'est ainsi que de la maison de Saint-Amour, un • tiers delà leri'c de Maîche, plus quatre villages, passèrent à la famille de Guyol, qui les reprit sur-le-champ de fief du comte de Montejoie, devenu possesseur du comt»i de la Roche et du tiers de Saint-Hippolyte dans la seigneurie de Maîche, par l'achat qu'ail en fil, en 1703, pour 84,000 livres, de CharlesEugène, prince d'Aremberg, et de Marie-Henriette de Cusanee, son épouse. Celle-ci les avait recueillis, eu 1657, de la suoseiller Perrinot, et S» celle do son cousin, procureur du roi au bailliage d'Ornaiis. La première produisit un chanoine, un jésuite d'un grand mérit« et UD président du préfidiel de Resançon , devenu le père d*an seeond conieiller eu pnrlement; c'est de celai-ci que neus aurons à parler. De la seconde «ortirenll'errinol lie Lonfjovelle, capitaine d'infanterie, mort célibataire à Luxeuil, l'abbé f'erriuot, doyen du ch.ipilrc à Saiiit-Hippolytn, abbé commendatatre de l'abbayn de Saint-Sauveur de iMontreuil; ils étaient les lils du procureur du roi et de Suzanne Koussel. Les Perrinot, du Russey, n'étiiieot point parentii de leurs homonymes de 'Gharquemont. Les. personnages marquants de la Franche-Montagne au XVllI* siècle sont le procureur fiscal Lacave, dont le fils se dévoua et mourut au service des peslilérés à Marseille eu 17 20; les Châtelain, des Joux, ses beaux-frères; les Maillot, de Chaniuemout et de Moutandon; les Humbert, du Luhier; Racine, du Russey, homme éloquent, qui, après s'être enrichi dansle com» meree, prit ses grades, devint directeur de rbôpîtal du Saint-Esprit à Besançon ; Rinriniy de Ciaiidroulaine, à Orchamps, renommé pour ses lumières et sa probité, notaire et intendant du duc de Randan ; il acheta une place de secrétaire du rot et la seigneurie de Grandfontaine-Fournets ; Lambert, de Guyans, fermier {général des (erres de Venues et Chatelneuf^ emploi où il fit une grande fortune; il contribua pour plus de la moitié aux frais de la construction de l'église de Guyaus-Yennes ; son épottse était parente de M. Boudot, de Morteau, évèque d'Arras. (l) En achetant la terre du Maîche, dénommée baronie dans i'ac^te de. vente, et cela à six reprises, M. Béat de Maîche fut investi par. le fidt du titre de baron. Afin de payer cette acquisition, il avait vendu en 1709 sa. terre deBermont à M. Cenct, d'AccoIatis, pour â7,00t livres. Celui-ci n'avait payé

sur ce prix que 7,000 livres. M. de Maîche se rendit à Bermont, le 17 novembre 1716, dans l'inteuliDn de racheter la terre de ce nom, car elle, rapportait 500 livres, 500 paires de grains, avec les droits féodaux, la main*] morte ; les 590 arpents de bois étaient estimés 50,000 livres. En 1770, lequart de cette terre fut vendu 40,000 livres. M. de Matcbe ne put terminer cette affaire, parce que le surlendemain de son voyage à Bermont, M. Cenct, en s'en retournant à Accolans avec son épouse et son doineslicjue, fpt tué, d'un coup de feu dans les bois entre la Grungc-Corcelles et Rlussans. niniti7ed bv Cnoalr*

The text on this page is estimated to be only 26.59% accurate

- » — cession de son premier ëpoux Ferdinand-Just de Rye. De lenr côlé, les comtes de la Baume père et fils Fcalurent revenir sur la vente faite à M. de Matche et la faire annuler, sons le préttfktô de la substitution qui pesait sur la seigneurie vendue ; mais le parteiieotde Besançon, par nn arrêt du 13 mai 1718^ eoaflmié par le eonseil du roi le 13 août 1720, les déboota, |Mr ee molif que la sobstitation n'avait point été insinuée el pobllëe confbr-< m^ent aux ordonnances. Si dès la fin dn zti* siècle et dans le contmeneement d« solvant, on voit les possesseurs de la terre de Matche fournir tantôt trois, tantôt an seul bontme pour la contribution militaire, ils ne fàrent do moins contraints de participer aux impôts de la province que dans la deuxième moHië dn xtii* siècle. Matctie , d*abord taxé à f 00 livres pour sa part du don gratuit, eut à payer, en 1074, 900 livres, qui s'élevèi entsuccessivcraenl jusqu'à 1,020, montant de ses impôts en 17G1. Le territoire des Joux (0, séparé de Maiche (de 1740 à 1750), était taxé à 240 livres. Trévillers, imposé comme Maiche , oblint une décharge de 200 livres ; les Bréseux payaient 300 livres et Mancenans 170 livres. La réduction des monnaies à la moitié de leur valeur primitive, après la paix d'Utrecbt, amena une baisse énorme du prix des terres et des denrées, qui reprirent leur cours normal après que le cardinal de Fleury eut remis les espèces monnayées À leur valeur première (s). Gela ne dura pas longtemps. l«s guerres de la suoeessien d'An(1) a compMaait 7ft7 journatuc, celai de Courtaio 6iS, lePréloi en avait 511. (2) Le domaine de Trémeux, de lîQ journaux, vendu, à celte époque 1,886 livres, fat reveodu S,000 Uvres vingt ans après. Le prix dl^lblé était à 14 sols la mesure, Tergier à 8. Voici la nomendalufia du prii des denrées à la montagne, de 1700 à 1750 : Le blé, 3 livres ; le bcr uf à la boucherie, 2 sols 1, i la livre ; item le veau, S sols ; un cochon de lait, 30 sols; beurre, 2 sols 1/2 la livre; fromagefaçon Oruyère, tl livres le cent pesant ; on l'n^édiait en grande ifnantité sur SUnMbomf ; une poule, i sels 4 deniers ; ceufe, la deusaine, S à 4 seb ; poulets, lapaire, Sàisols; bécasse, 5 sols; gélinotte, 5 sols; poisson, r> sols la livre ; riz, 1 sol ; sucre, 13 sols 4 deniers ; poivre, 16 sols; clous de girofle, 12 sols la livre; suif, 6 sols; les chandelles fabriquées, 8 sols la livre; item la laine, 8 sols ; lin, 7 et 8 sols ; la filasse de chanvre diteœuvre,4 et 5 sols la livre; belles planchbes, la dousaine, 7 livres; lambris item, S livres ; ancanes toutes

fiiçonnécs, 6 livres .13 sols le millier; les plus beaux bœuft na se vaidaieat que de IftOà SOO livres la paire.

tridie cd 1744, et de Sept-Ans eo 1756, fiorent eiitfa?er le eommeroe en répandaot raiarme, à tel point qoe M. Mignet de Sérilly, intendant de la province^ et DoTlfier, oommandant général de l'artillerie, visitèrent les passages des montagnes par où l'ennemi pouvait pénétrer en Franche- Comté, et que le chevalier Charles-Antoine de Malseigne assembla les milices de la Franche-Montagne. D'un autre cùlé , l'effroi général répandu par les assassinats et la dévastation commis dans l'abbaye de la Grâce Dieu le 28 avril 1757, par les douze brigands commandés par Dumont , n'élait guère en voie de se calmer à la vue des compagnies de soldats que le gouvernement envoya en quartier pendant six mois à Morteau, Russey, Maîche, Mathay, etc., etc., pour garder les frontières, tandis que les Suisses, par mesure de sûreté, faisaient la garde nuit et jour sur la rive droite du Doubs. Ajoutons cela la perte considérable occasionnée à la population par l'épidémie qui sévit, de 1740 à 1746, sur le bétail delà manière la plus désastreuse, tellement que les terres restèrent en friehe en partie, que les foires de Malcbe ne se tinrent plus pendant cinq ans. Enfin, la misère publique fut au comble par la destruction des récoltes des grains, perdus tantôt par la rigueur et la prolongation inouïe des hivers, tantôt i}ar des pluies diluviennes ou par les insectes, fléaux qui se succédèrent presque sans interruption de 1750 à 1770. La disette des aliments se fit sentir à plusieurs reprises, notamment en 1771 (^). Le parlement défendit sons des peines sévn-es l'exportation du blé en Suisse. M. de Caumarlin-Saint-Ange, intendant de la province, vint à la montagne pour faire garder les passages du Doubs par les habilant^ qui veillaient nuit et jour. Vaine mesure pour arrêter la cupidilé des accapareurs! Plus de quarante d'entre eux, surpris et arrêtés, furent condamnés à des amendes de 500 livres. Maiche avait besoin de reconstruire ses édifices paroissiaux. Le curé était logé dans la maison More! {V, l'église tombait en ruines ; tout ce que nous savons de son architecture, c'est que (1) Le blé se vendait à la Ghaux-de-Foads 15 et IS livres la mesure, et le pain d'orgier cinq sois la livre. {%) Cette maison était louée 45 Ihrres par an ; ta cure actuelle de Matche Alt marchandée en 1704, pour i,8S8 Uvres. Digitized by Googlc

- 53 le chœar était surmonté d'une ?oûte basse et à plein-cintre et la nef d'un plafond; qu'elle était peu large, qu'elle renfermait les einq chapelles du Sancitssime Salvator, à laquelle on avait nne graade dévotion, du Rosaire, des Trois-Rois, de Saint-Eloi, de Saint-Sigismond fondée par les paroissiens, sans parler de celle du seigneur. A l'exception de eelle-ci, elles n'étaient que de simples autels renfermés dans l'enceinte de l'église ; si on leur donnait le nom de chapelles, ce n'est qu'à cause des fondations pieuses qui y étaient attachées, et dont les fondateurs s'étaient réservé la collation (i). L'ancienne église de Maichefut démolie en 1753, et la neuve achevée en 1760; on y célébra la première messe le 26 mai 1759, Elle fut consacrée le 9 octobre 1768, par M*' de hosy, suffragaot de Besançon (S). Cet édifice, qui est un paraUéio* (1) Les fondations pieuses existantes dans l'église de Maîche étaient dues pour la plupart à la famille de Malseigne. Sans rappeler celles de Pierre de Guyot, mentionnées d^devanl, un nvtre membre de sa fiuniUe donna iin capital de 10 flrattCB pour 4 messes par semaine i rautel du SancUuime Salvator, Béat de Guyot 100 autres francs pour 3 autres inosses au même autel, Jean V de Guyot donna 4 francs par an pour rétribuer trois autres messes le jour de la féte de Sainte-Croix de septembre, et les veilles de la Visitation et Présentation de Notre-Dame. Ce même seigneur fonda encore, moyennant pareiUe somme, 8 messes basses par an à l'autel du Rosaire, et la procession àvifprea du 8* dimanche de chaque mois, fête du saint Sacrai ment, qu'il rétribua 12 francs. L'épouse de J.-B. de Guyot fonda aussi deux messes par semaine à l'autfl du Sanctissime Salvntor, pour 80 francs, et donua ce béoéiice au iiiâ de M. du Sagey, seigneur à PierrefontaiaeTarant. M. Bichet, ancien notaire, originaii^ de Rosureux, fonda en 1701 la messe dite des gardes-maisons pour les dimanches, et 8 autres dans la semaine à l'autel du Rosaire; il pourvut cet autel d'ornements et de toutes les choses nécessaires à la célébration des saints mystères, et dépensa pour ces objets et la fondation plus de 10,000 livres. Claude Tirolej du Prélet, fonda, en 1710, la messe du saint Saerement le jeudi; Jean-Guillaume Humbert rétribua des prières pour les morts les premiers lundis de carême^ * et la sonnerie pour les agonisants tous les Jeudis. (2) Messeigneurs Antoine-Pierre 1"" de Grammon^, en 1666 ; Gaspard de Crammont, évéqué d'Aréthuse, à l'oecaslon de la consèeratton de féfllse de Vontandott en 1710; Francoîs-loseph de Gramfnont en 1717, ont visité Maîche. Les archevêques Antoine-Pierre II de Grammont, de

Monctey, de Choiseul, n'y sont pas venus. Au xvili* siècle, les visites épiscopales n'étaient pas aussi fréquentes que de nos jours. Les curés envoyaient les enfants à Besançon, surtout les jours de i'ostension du saint Suaire, ou à Porrentruy, afin qu'ils fussent conflmés. , Digitized by Google

- «4 gramme, oflr« à celui qMi j entre un a3pect §fm^o&e et maJestueaz. La grande nef, •qw se terra ioe piur un eheyet semi«drcallire, a« de longaenr 4d, de largeur 9^, et de lianteur 10 jpètres ; luiit gros piliérs carrés la séparent des deux colla<léranz : ccax-ci n'ont que trois mètres de largeur avec 14 de bantenr, et sont embarrassés par des mors buttants reliant cbaque pilier aux murailles latérales de bas en haut» àvec des * arc<ide9 de 3 mètres de hauteur pour la circnlalion. La disproportion des collatéraux disparait devant le coup d'œil que pre"sente Tensemble de rédiflce tu depuis la porte d*entrée. Les piliers sont terminés par des chapiteaux corinthiens surmontés d'un entableroenl d'un mètre de liauleur, dont le couronnement est soutenu par des modillons carrés reposant sur la frise, ce qui est d'une élégante hardiesse. Le chœur, ainsi que les deux sacristies latérales surmontées de tribunes, ont une longueur de 13 mètres: celles-ci ne sont que la prolongation des collatéraux. Au devant de la sacristie, à droite, se trouve l'autel de saint Michel , et celui de saint Modeste à gauche. Le style des voijles et des fenêtres, surmontées chacune d'un œildewhœuf, est le plein-cintre. Me' de Kosy admira la beauté de relise de Matche ; de nos jours on dépense des sommes énormes pour construire des églises qui n'en approchent même pas» et pourtant elle n'a coûté que 30,000 livres 1 A quoi, ce* pendant, il fiiut i^onter l'extraction et le transport des matériaux dus i la fervente piété des paroissiens. Les tu6des voûtes, tirés de Yalorjr, furent rendus sur place parles habitants formés . en chaîne et passés de mains en mains. Les femmes elles-mè^ mes voulurent participer à cette œuvre et ne cessaient d'encourager leurs maris et leurs fils au travail. Quel bel exemple de foi vive et agissante ces vrais chrétiens laissèrent par là à leurs descendants !.... M. l'ahhé Petit» originaire du Vaudey, vicaire à Maîche, fut l'architecte de l'église, dont il composa le plan d'après ceux de plusieurs édifices des cantons de Berne et de Soleure qu'il avait visités. Le clocher ne fut terminé qu'en 1767; le dôme coûta 2,000 livres. Les ressources communales étaient épuisées, car Maîche venait encore d'être taxé à2,400 livres pour rétablissement de la route de Saint-Hippol^te à Montandon en juin 1766 ; la prolongation jusqu'à Malche n'eut lieu qu'en 1769. Avant 1700, il n'y avait encore aucune Digiu^Lo Ly Google

— S5 route dans les montagnes; à celle époque seulement» on commença à en construire. Depuis la reunion de la Franche-Comlé à la France, les Malseii^ne et les de Maîche figurent dans les premiers ranga de la noblesse, sont d<^corës dos ordres, admis dans les confréries et chapitres auxquels elle a seule le droit de prétendre. Les Malseigne, réputés pour leur valeur guerrière, serfeoC dans les armées de France, paraissent aux cours des empereurs et princes souverains d'Allemagne, où ils sont ùiTeatis des premières dignités, telles que celles de chambellan, naréchal, aide de camp, etc., etc. Ces hautes positions les Jetèrent dans de grandes dépenses, ils aliénèrent presque tous lears domaines, mais ils trouvèrent toujours une obligeance aussi désintéressée qu'empressée dans leur8.cousinspour sortir de leors embarras financiers. Ceux-ci jouirent d'une haute faveur à la cour de Lorraine et servirent aussi dans les armées françaises et espagnoles. Mais Béat-Joseph de Bermonl passa en entier à Malche sa longue vie. Agi iculleur éclairé et prudent, il tenta avec succès plusieurs expériences agricoles, le drainage entre autres, si utile à Maiche, où le quart au moins des terres soul marécageuses ; versé à fond dans l'économie domestique , administrateur intelligent et actif, il accrut, malgré des pertes nombreuses, les revenus de sa terr^ Il ajouta à sa fortune les domaines de Montigny et de Charriez, une maison à Besançon, du prix de 40,000 livres, la seigneurie d'Orgeans, provenant de son beau-frère Pau, les prés-bois du Gotard, des Séchières, les propriétés de la Lavotle, de Clan, deia Combotte-au-Sapin, de Soovanne, de la Femme et des Reuchottes. Il reçut ces trois dernières avec les domaines de Goule et de Derrière-le-Gey, en échange de sa seigneurie de Bretonvillers, Longevelle, Fremondans, Rosureux, Varin, Battenans, le cens du pont de Vautrans, qu'il avait cédé en 1762 à son coosin Charles-Théodore-Hilaire deMalseigne, qui avait Qxé sa résidence à Sancej-le-Grand, dans le fief de son épouse Joséphine de Grivel-Perrigny. Le domaine de Gemay ne fat acheté que par son fils Alexandre-Nicolas de Malche. Nous avons dii comment Béat-Joseph de Bermont avait acheté la seigneurie de Maîche dite de Granvelle. Ainsi la lerre de ce lieu se trouva divisée de nouveau eu trois portions: oinitiTorf hv Google

S6 i* l'ancieime, dite de Sadm-Hippolyte» avec on tien dans celle deGranvelle» elle appartenait à M. le comte de Montjoie ; s'an autre tiers de Granvelle, avec quatre villages de plus, à M. de Matche; 3» enfin, le reste à la dame Roussel de Norioux. Celle-ci laissa sa portion à ses deux fils, le capitaine au régiment de Vermandois, dit le chevalier de Longevelle, et l'abbé de Saiat-Sauveur-de-Montreuil, appelé monsieur de Cernay. Le chevalier de Longevelle vendit, en 1741, le 12 janvier, sa part à M. Béat de Bermont pour 2,000 livres de pension viagère et 2,000 livres payées comptant ; mais le vendeur voulut que celte vente restât secrète, et il légua dans son testament sa seigneurie à M. de Bermont. Le conseiller Perrinot, fils du président au présidial de Besançon, héritier universel de son parent, mécontent de ^ oir Matche distrait de son héritage» sollicite M. Jean-Baptiste Hattman de Montjoie, seigneur de Maiche, à faire mainmise sur cette terre et à user du retrait féodal en qualité de suzerain, vu que M. de Bermont l'avait eue et possédée sans foire reprise de fief et donoer son dénombrement. De son cdté, Béat de Bermont n'était devenu le proprié* taire authentique et ostensible de cette terre qu'en vertu du testament du chevalier de Longevelle, qui ne devint exécutoire qu'à sa taort en 1747. L'année suivante/commenee entre M. de MontjoieelM. de Bermont un procès surlademande de commise et de retrait féodal. M. de Bermont le gagne à Dole, le perd à Metz, et le conseil du roi, après avoir cassé ce dernier arrêt, renvoie cette affaire devant le parlement de Dijon. Après avoir dépensé. M, de Montjoie plus de 40,000 livres, et M. de Bermont 20,000 au moins, ils transigèrent et partagèrent la terre de Maîche le 16 avril 1757. M. de Bermont céda à M. de Montjoie, moyennant 16,000 livres, la portion qu'il avait acquise du chevalier de Longevelle. On forma ensuite deux lots du reste de la seigneurie de Granvelle. Le premier comprit Tremeux, Gourtefontaine, les Plains. Grand-Essart, Mine-Diane, Cernier-d'Ambrigr, Fesseviilers, les roeix Tîssot et Salins, Urtière, Gemay-sui^oulce , la Joux-Perreton, Montaumont, Sonlce, la rivière du Doubs, les Côtes, Sappoi, Ghamesol, les moulins et usines de Saint-Hippolyte, Bichéneuf, la Mine Fondereau, Bief-d'Etoz, Derrière-la-Roche, les moulins sur le Dottbs. Ce lot fut chargé d'une soulte de 8,000 livres de * Digiu^Lo Ly Google

AraDce et d'un cens de 86 mesures de froment. Le deuxième lot ftii composé de la maison Granvelle et de la i>aitle de Hatche dite de 6ran? elle, le Prélot, les Joux-de-llalche, Montde*-Fré, les Ecorces, Gernay-sur-Malcbe, la Lavotte, Friolais, Mont-de-Yoognej^, Battenans, Bretonviliers, les prés da cdté Bernard sur Pierrafontaine-Yarans, Yarin, Rosureux, Fremondans et généralement de tout ce qui n'était pas compris dans le l*'Iot. Celui-ci échut à M. deMonljoie, qui paya sur-le-champ les 2,000 livres et délégua le cens des 36 mesures de blé à prélever sur le moulin de Valory. Le 2" lot arriva pour les deux tiers à M. de Bermont et pour l'autre tiers à l'abbé Perrinol. Ces deux lots restèrent affectés, pour chacun une moitié, des redevances au chapitre de Sainl-Hippoiytc pour les anniversaires de Jean de la Roche et de Marguerite de Neuchatel, son épouse, et la suzeraineté' sur le 2^^ lot fut spécialement réservée à M. de Montjoie. Le même jour, Béat de Bermont et l'abbé Perruiot partagèrent le 2' lot après en avoir fiiit les trois parts que nous avons décrites ailleurs (i), ce que nous ne répétons pas ici à cause que M. de Bermont acheta pour 20,000 livres la portion de l'abbé Perrinot» le 15 novembre de la même année. M. de Monijoie céda, en 1736, à M. Doyen» de Laviron, tons les droits seigneuriaux avec la baute justice qn*ll avait àTréviUerSi Perrière, la Burdellère et Thiébouhans, contre lesdroits seigneuriaux de M. de Laviron dans douze localités de la Franche-Montagne ; il acheta le fief dit Pelmsey du conseiller Marquis, celui appelé Vatengin de Charles-Antoine de Malseigne, et réunit de la sorte au comté de la Roche tous ces petits fiefs des seigneurs Montagnous, à la réserve loutefois de celui de M. de Trévillers, devenu haut justicier. La seigneurie de M. de Montjoie dans la Franche-Montagne comprit o50 feux, celle de M. de Maîche, 230 ; de M. de Trévillers, 8i ; de M. de Malseigne, 3, non comprise la seigneurie de Bretonvillers cédée par M. de Bermont : telle était la position des seigneuries de Maiche et de Trévillers à la fin du wuf siècle. On touchait à la révolution française, qui allait faire disparaître Torganisation féodale. M. Alexandre-Nicolas-Joseph de Malcbe venait d'être titré marquis^ quand, avec 1780, com(i) fMi wr rMitoiiv d» ifonlfow, p. 64.

— 58 — ménce pour loi no» série de longs «alheurs. On lai altnb«o 30,000 livres de rentes et on ?eat qu'il pale mi don patriotique de it,000 liirres. Si, au printemps de I79â, il va cheraher un peu de tranquillité à Besançon, il y est jeté eo prison, d*où il ne peut se tirer qu*au bout d'un mois. En décembre, on appose les scellés dans son logement en celte yille et au cliâteau de Matche, sous le simple soupçon de l'émigration de ses ûls(i). En mai 1793, il est traîné, quoique gravement malade, en réclusion au séminaire ; de là il est transféré à Dijon, puis traduit au tribunal révolutionnaire à Paris. Sa téte n'échappa à la baclie de la guillotine que par la chute de Robespierre, en i794. Sur la fin de celte année, il est enfin rendu à la liberté après dix-huit mois de détention. Rentré à Besançon et placé sous la surveillance de la police, il obtint à force de démarches la radiation de ses deux fils et de son épouse de la liste des émigrés, et la restitution de sa fortune^ qui avait été séquestrée (aoAt 1800). Dès le commencement de 1790, le bourg de Malche avait demandé le siège du district , en place de Saint-Uippolyte. Ifalcbe renfermait alors 60 maisons ^ 96 citojeas actife. Les babitantsiflrent imprimer un Mémoire pour iSiire valoir les droits de cette localité à devenir le cbef-lieu du district. L'auteur présentait Malche comme le centre du commerce dans la montagne; il relevait l^mporlance de ses douze foires mensuelles, ii le signalait comme le débouché des produits de la haute montagne, gros blés, fromages, bœufs gras, chevaux, bois et planches, et comme l'entrepôt des denrées du pays bas, blés, vins, sels, fers> etc. C'est à l'affluence des étrangers qui y avait lieu qu'il dut le triste et effrayant spectacle de la guillotine en permanence pendant plusieurs jours sur la place publique ; elle était dressée au côté gauche de l'église, en face de la maison Granvelle. Les 14 el 2o octobre 1793, elle fit tomber les têtes de dix-neuf hommes, jeunes pour la plupart; ils n'avaient commis d'autre crime qu'une tentative de soulèvement pour ne pas aller à l'armée, et qu'une démonstration en Hveur du gouvernement royal et de la religion catholiquCir (1) Les scellés furent apposés aussi aa château Halseigne, car le baron Uuis-Ferdinand était émigré; lo«s les biens furent venduB par la satieii. Digitizcd by Google

— 59 — cela sans avoir versé uae seole gouUede sang. M. le comte de Montalembert a fait graver les noms de ces victimes en lettres d'or Mir one table de marbre noirappeDdae dans la cbapelle Saint-Modeste de l'église de Malcbe (0. Lé représentant ila peuple Bassal, religieux lazariste défroqué^ s'était installé avec raceusateur pablic au châteaa de M. de Matche; c*est de là qu'il envoya ces innocents à la mort après un simulacre de jugement. Cette belle demeure servit de logement, pendant la Révolution^ à une partie des détacbements de soldats , gardes nationaux et volontaires, qui stationnèrent à Matche presque sans inlerruplion ; elle subit nécessairement de graves dégradations; malgré les scellés, les meubles furent dilapidés. La chapelle, où .\f. le curé Olivier réunissait les catholiques pour les oflSces religieux après l'arrivée du curé constitutionnel, fut dépouillée de ses ornements e.t fermée à la fin de 1792. Alexandre-Nicolas de Guyot, marquis de Maîche, rentré chez lui en 1800, avec sa fiimille, mourut quelque temps après dans une vieillesse avancée. Le plus jeune de ses fils resta en Espagne, où il servait depuis 1786, et l'aîné, François-Joseph-Xavier, épousa, en 1801 , Louise^Âlexandrinc-Théoduline de Grammont de Villersexel. Le marquis de Maiche sut allier la popu< larité au ton de la bonne société. Pendant Tbiver, il habitait à Besançon la maison que ses père et mère avaient achetée rue du Chapitre^ en 1796^ et il consacrait tout le temps de l'été qu'il * passait à Mélche^ à la restauration et à l'embellissement de son cbftteaoj dont il a fiât la plus belle maison de plaisance des • (1) Voici les noms des infortunés immolés k Maiche: Jean Barçon, de IiOlifei]iai8oa;Etienne-Joseph BoiUon, du Plaimbuis-du-Miroir ^VictorBoillon, du même lieu; Jean-GaUlaume Brallot, de Vennes; Jean-Pierre-Nicolas Bttsson, de Guyans-Vennes; François -Xavier Cassnrd, du même lieu; JeanFrançois Châtelain, de Lonj^evelle ; Claude-François Daifjney, du môme lieu ; Claude-Joseph Devillers, do Vennes; François-Xavier Diimont, de Flangebouche; Jean-François Gauthier, du même lieu; Luuis-Yictor Humbert, de Loo^velle*, Jean-Baptiste Jeandematche , du Ilont-de-Vougney ; JeanTobie Monin, des Ecorces; Claude-Antoine Mougin, de Guyana- Vennea ; Claude-Baptiste Mourey, d'Ouvans ; Jean Bapiistc Receveur, ele I-onf.'evelle ; François-Joseph Tastu , de Guyans - Vennes ; François Tliomas, de Flangebouche. Voyez le chapitre de la Vie du digne et bien regretté chanoine BttSMO. M. l'abbé Besson y a dépeint, avee sa plume faeile et élégante, les émouvantes péripéties de lape(t/e Vendée

frame-^omtoise, qui aboutit» hélas, av drame saoulant dont la place de Matclie Ait le Uiéàtreil! Dlgitized by Google

montagnes. M"* de Matche, digne fille de rintique et illustre fiuniUe de Grammoiit, modèle accompli de religion, de douceur et de charité, n'avait d'autre occupation que le soin des pauvres et l'embellissement de l'église de Matche, qui lui doit ses vases sacrés magnifiques et ses plus beaux ornements. Ces dignes époux donnèrent une de leurs maisons pour servir de logement aux sœurs de la Charité, installées à Malche depuis le commencement de ce siècle. A ce premier don, ils ajoutèrent leur pré dit de la Rme , rapportant 400 francs , pour payer la pension d'un vicaire, puis ils donnèrent leur domaine de Govie, de 600 francs de revenus, aux bureaux de bienfaisance el de la fabrique. M. de Malche reçut lacroix de Saint-Louis, en 1816, et fut maire de son village jusqu'à sa mort, arrivée en 1824. U n'avait pas d'enfants, il légua toute sa fortune à sa bienfaisante compagne ; elle n'est morte qu'en 1854. C'est ainsi que la terre de Malche est rentré, en partie du moins, dans la maison noble de Tillersexel, 400 ans après qu'elle en fut sortie. Elle est possédée maintenant par MM. les comtes Werner de Mérode et de Montalembert, qui, par leurs alliances. Font reçue de la vénérable famille de Grammont.

NOTICES HISTORIQUES LËS CHATEAUX ËT SEIGNEURIES QUI FAISAIENT PARTIE DE LA FRANCBE-MONTAGNE. « Ce Tillage, au levant et à 7 kilomètres de M atehe» mentionné en 1177 dans la bulle d'Alexandre III pour le prieuré de Lanthenans, sous le nom de TyrviUar, de Trivelari dans une charte de 1219 pour Tabliaye de Lncelle, ensuite de Treveters, 7V«ttf/ar«,futle8î^ede plusieurs fiefsappartenantaux seigneurs dits Mmtagnans. Le plus important, puisqu'il consistait dans le neuvième des revenus seigneuriaux dans toute l'étendue du comté de la Roche, fut inféode, en 1292, par Jean II de la Roche,à noble Jean Pci//, son grand maire àTrévillers, en récompense de ses services. Une de ses descendantes le porta en dot à M. Laviron, lieutenant général au bailliage de Baume, d'où il prit le surnom Laviron. Il passa ensuite à la maison de Bonstetlen, de Berne, qui le vendit, en 1630, à Jean Doyen, riche bourgeois de Saint-Hippolyle. Ses descendants, Luc, Anloioe et Africain, le possédèrent successivement, et comme la . perception des revenus de ce fief occasionnait des contestations fréquentes avec les agents des comtes de la Roche, Africain Doyen le céda à M. de Monyoie contre rabandon qu'il lui fit detoas ses droits seigneuriaux et de la haute justice (en se réservant toutefois les droits d'appel au bailliage de Saint-Hlppoljte), à Trévillers, Thlébouhans, Perrière et la Bnrdelière, villages qui formèrent dès lors la circonscription de celte terre. M. le conseiller Dojen, bienfolteur de Trévillers, usa de l'inDigitized by Google

- 6S fluence que lui donnait sa charge et de son intimité a?e€ Tintendant de la province, pour faire alléger les charges publiques dans ce village et y établir les trois foires annuelles qui sub* sislenl encore (i756). D'aiUres personnages nobles du nom de Trévillers, au moyen âge, possédaient des fiefs en divers lipiix^ ;\ Courlefontaine, Tremenx, Seigne, Saint-Hippolyto, Fahi, el autres villages de l'Ajoie. Louis de Trévillers vivait en 1219; Hugues en 1337, Girard, dit Moine, écuyer en 1347; Perrin en 1349; Jean de Treveluier, dit le Siblat ou le Siblotat et le Montaignon, avec sa fille Symonatte, 1350 ; ses deux fils, VuHlemin et Thiéàaud^ 13S9; Pcrrin de Trévillers, ëcuyer, 1389; celui-ci était le cousin de Jean le Siblotat, qui possédait une partie de Gourtefontaine etde Seigne. Génuxl le Moine, dont le fils Hogaenin épousa Jeannette de Saint-Maurice en 1358 et qui fat vassal des Imrons de Monljoie^ était d'une autre fomllle ou branche que les précédents. Au xyi* siècle^ on voit aussi à Trévillers un fief dit de Ma^ thay^Pelousey, Antoine de Matfaay, écuyer, était seigneur à Trévillers. Claudine deGrachaux, sa veuve, engagea les dîmes de ce lieu, en 1582, à noble JeanIVdeMalseigne,dont les descendants possédèrent les trois quarts des dîmes novales nouseuleraent à Trévillers, mais encore à Fessevillers, Drlière, etc., etc. La fiiie de Claudine de Gracliaux (Anne-Antoine) épousa Thiébaut Prévôt (descendant de Jean Prévôt, de Besançouj conseiller au parlement de Dole en 1500). TI était seigneur à Matbayetà Pelousejr» d'où le fief que lui porta son épouse prit le nom de Peloiaey. Un tiers en fut vendu à M. Doyen, de Laviron, peu après 1690, et les deux autres tiers passèrent à M'^^ Marquis, de Besançon^ épouse du dernier descendant des Prévôt, mortsans enfonts etqui les laissa à sa femme. Celle-ci les transmit à Nicolas Marquis, professeur en droit à runiversité de Bole, son parent, qui les donna à son fils Augustin, conseiller au parlement de Besancon. Ce magistrat vendit cette seigneurie à M. de Mongole en 1752. Enfin, il y avait encore à Trévillers un autre fief dit de Va(engin, il provenait de Jean T le Berchenet de Saint-Maurice, dont les ancêtres, seigneurs à Mathay depuis le xiv" siècle, i'avaienl leçu par mariage de la famille de Trévillers. FranP

Diqitized by Goo<?Ie

— 63^ çoise de Grammont-Vezet, sa veuve, le porta comme dot à son second mari Claude de Valengin, autre seigneur à Mathay. Il réunit encore les possessions qu'avaient à Trévillers les demoisellesdeMarnoz,liérilièresde Jean de Gilley, leur père, aussi seigneur à Mathaj ; de là le nom de Volengin donné à ce flef. Olympe-Hippolyle de Valengin le porta en dot en i700 à Charles-Rapliste comte de Lallemand, de qui il passa à Charles Antoine de Guyot-Malseigne par son mariage avec Théodore de Lallemand ; le comte de MoDtjoie l'acheta d'eux en 1755. Des nobles dits £^eCou7>Mé/ar^ possédèrent aussi au xyi' siècle une partie du âef de La? iron à Tré?illers ; les Brunecof^ originaîrefd'Alsaee^lea Salive, etc.> représentaient à leur tour, au siècle siiTant, la maison Bonstetten. Les flefede TrëTillers releTèrent toijours dn comté de la Roche et font connaître Ilmportance de ce village au moyen âge. Une branche des seigneurs Montagnons, qui l'habitait, reaii, au xiv* siècle, en inféodation une partie des possessions des comtes de la Roche à Maudeure et alla habiter cette ancienne ville gallo-romaine. Franquemout» Franhnont, Francomont, nom d'un château situé au milieu des franches montagnes du comté de Bourgogne et de l'ancien évêchéde Bâle, au-dessus d une montagne arrondie présentant les flancs de ses énormes rochers perpendiculaires sur la rive droite du Doubs, proche le village de Goumois, chef-lieu de cette seigneurie, dans le canton de Malche, dont il est éloigné de I rojriamètre 3 kilomètres. Goumois> Guiemoens dans laballe d'Alexandre III de 1177; Gomoy, i4S2, chartes des frandiises de ce lieu^ village divisé par la rivière daDoubs, était le chef-lieo de la terre de Franqaemont, comprenant les hameaux de Jianoennière,M(mtbaron, Gourgmton sur la rive gauche, etcear de Belfond et Vautenaivre sur la rive droite du Doubs. Dès le XI* siècle, i*évéqoe de Bàle avait la suzeraineté sur toutes les terres de la rive droite, et dès le xii* siècle, le village de Goumois, avec l'église existant sur la rive gauche, appartenait ao prieuré de Lanthenans, à nui le pape Alexandre III en confirma la possession en 1177. Le prieur le céda avec ses revenus à

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.49% accurate

- 64 — TbitrrylIIeonite de MoDtbéliard, en moyemiaiit un eens annnel de 5M> sols^ à le?er imr lai sur les Tentes de Montbéliard. Leeomte Renaud el Guillemette, son épouse^ donnèrent, en 1304, eetteloealitéamtoutes ses dépendances èGauthier H, sire de MonHhneon, qui, a?ec l'aequisition qu'il fit des possessions de Jean U, comte de la Roche, en ces parages, jeta les fondements dn château et de la seignearîe de Franquemont, le samedi avant la Saint lean-Baptiste de l'an 1305. Etieune, comte de Monlbéliard. les donna à Henri, son fils naturel, qui les transmit à son fils Jacques et à son pelit-fils Claude, dit sire de Franquemonl. Pendant la guerre de Bourgogne, les troupes de Jean de Venningen, évéque de Bâie, s'emparèrent de Franquemont après trois jours de siège (i). Après la paix de Zurich, Henri, comte de Montbëliard^ n'ayant pii en obtenir la restitution, renonça à ses prétentions sur cette seigneurie en 148t, moyennant 200 florins. £Ue fut inféodée pendant quelque temps à des seigneurs suisses ou allemands, mais les barons de Motttjoie , dont Claude de Franquemont était devenu rallié par son mariage avec Marie, fille de Nicolas]'^ agirent arec tant d'activité auprès des cantons suisses qu'ils en obtinrent pour lui la restitution* et l'investiture. Ce seigneur n'était pas ricbe etgardaitavec lui sa mère^ ses frères et s<Burs.Le 22 janvier 1582, il accorda à ses styets, alors au nombre seulement de 22 familles, et moyennant 63 florins d'or payés comptant, divers droits civils qu'on a appelés franchim. Les habitants re(1) Les Suisses trouvèrent un mobilier considérable pour le temps dans Ia château de Franquemont. Parmi lea trtielea de guerre, ils inventorièrMt 897 iray â^mbàttattei 7 eipingoulU (■) digquêi U y m ait deux «oint tdy» (^) et des 7, n'en ait que deux entières ; un bain (0 de que l'on mat lez arbeU lautre{'^)en cordc%, un veugler en fer (^); une pelile colluvrine de fer d'ung doig delonQy six hod(urbuclti>{^) dont 2 amanche%, un moulleque l'on fait les pkmt tni» te tgrpanlùie^ un petit butkin {%) dedans que Ulyet 20 Uvm dé pouUn à emon; 40 pierrei de pimb of^arteumU et koeMndu; item (V Ecpiogole. (b) 100 traiti. (•) Coffre sur laqMl M •*tMi»â. (•)?...« (') ArquebuM. (*J GrMd coffre. Digitized by Google

çurent la fecallé de vendre, d'échanger à volonté leurs héritages en payant 10 deniers pour le consentement du seigneur, de succéder les uns aux autres, de juger les malfaiteurs, de chasser la grosse béte penilant Tabsence du seigneur de son château, l'ours en tout temps, mais en donnant à leur maître répaule et la patte droite des animaux tués, de pécher au panier et à la main, de venir habiter dans la seigneurie ou d'eu sortir librement. Les habitants devaient an seigneur 3 deniers de Bàle par Journal de terre, 13 deniers pour le terrain entourant la maison^ la poule on S sols enplace^ une jounit^ aux Ibins d aux moissons par diaque feu, ou 8 petits blancs, un eliarrolpour les foins par deuxbabitants,la dtme à la it* gifbe. guet et garde au château en temps de péril, tous les charrois de bols et pierres pour les réparations à y fhire» Taide aux quatre cas selon les us de Bourgogne, mais dont la répartition devait être fiite par trois prud'hommes choisis, l'un par les habitants, l'autre par le curé de Goumois et le troisième par le seigneur, qui donna la moitié des langaux pour l'entretien de l'cglise (i). Claude de Franquemont mourut en 1519 (2) sans enfants, lais santsa seigneurieàsasœur Clémence, dame de Beveuge, épouse d'Etienne d'Aroz. Girard, leur fils, la vendit, en avril 1537, à Nicolas de Gilley, sire de Marnoz, etc., pour 900 écus d'or au soleil, sous la mouvance de l'évêque de Bâle. Ce seigneur, gentilhomme de l'empereur Charles V, obtint, en 1538, l'érection de sa terre en baronie d'empire, s'intitula souverain tei^neiir de Franquemont, s'appropria la justice du dernier ressort, fit frapper des carolm d'argent dont quelques-uns sont parvenus Jusqu'à nous(s). Les ordonnances impériales des années 1553et 1664 firent tomber cette monnaie, et réfèquede Bâle de lAethenfélds lui refusa l'investiture du fief de Franquemont à cause de ses usurpations de souveraineté. Cependant ce pré(1) Documenté inédits puur VkhMre d» Franekê'CamUt U, p. BSS. • (2) Les seigneurs de Fi anqucinnnt faisaient partie de la confrérie de SaintGeorges : Claude 1503-1519 ; Henri 1506-1532 ; (.eorj^es lf>37-1562 ; d'autre» seigneurs de celte maison en furent aussi membres, mais Michel, qui avait enbratié 1« protestantisme, en fut rayé en 154S. (8) Ils perlaient Teffigie d'un ehéne arraché avec ses racines pendantes, et de i'aulre côté le buste de Nicolas de Gilley avec cette légende de 6

lat, par recoDnaissance pour les éminents services que ce seigneur lui avait rendus pendant son séjour h la cour de Vem pereur, en l'aidant à combattre les tentatives des protestants pour introduire le luthéranisme dans sa principauté, le laissa jouir de Franquemont sans investiture. II mourut en 1563, kissant trois fils, Jean le Yieux^ Claude ei Jeao le Jeune. Celui ei eiit Franquemont et en jouit comme son pèré : ses-deux fils, Qaspard et Jean-Claude * firent de même. Lear onele, Jeaii le Vieux» tant pour hri que pour ses nevénx» reprit le ftefdè l^éréqœ de Bêle en 1577. Cenx-el lialittalenl Franquemont: avec, leur mère, E?e d'Aubonne. Frédéric de Wurtembei^, comte de Uonlbéliard, convoitait Cette seigneurie, et il employa rentremf se du cnré de Yaufrej, ami des deux Jeunei sires de Franquemont, pour nëgocieri'acbatde cette terre. C'èit en reîn que l*évéquc de Oàle, Christophe de Vartensée, voulut dé' jouer cette intrigue. Franquemont fut vendu au comte de Montbéliard, en 1595, pour 42,000 écus^ plus 2,000 d'étreunes à la mère des sires de Franquemont. L*acheteur ne voulut pas reconnaître d'abord la mouvance de son acquisition de l'évêché de Bâle, mais il finit par se soumettre. Dès 1601, le comte de Montbéiiard établit un ministre luthérien à Goumois, et força ses sujets à embrasser le luthéranisme ; mais ils protilèrent des troubles occasionnés par les guerres de 1636 pour revenir au caUMlicisme. Le comte Georges II n'aj^ant pas fait rbommage dû, en 1695 l'évéque de Bâle fit mainmise sur Fran -. quemont; elle ne fut levée qu'en 1714; I^s Suédois s'emparèrent de Franquemont» le brâlèredt en partie» et il fut définitive.ment détruit en 1677 par ordre de l'évéque de Bàle ; il n'en, reste que l'entrée voAtéB d'un souterrain et une menrtriàrè.: Bn 1780, le flcC de Franquemont entra sous la souveraineté du roi deFkwicç» mais révéque de Bêle en resta le éeigucor. suierain. fitaUatC^Jrmltoii* Sanctus'Julianus, nom du saint patron de Téglise de ce village. SanJîdian, manuscrit du xvii» siècle, chef-lieu d'une terre noble au caoïoo du Russe/, dont il est éloigné de 7 kilomètres.^

^ 0f Elle était possédée au xiif siècle par la maison de Eel?oir. Isabelle, I9 dernière héritière de cette famille, l'apporta eo dot à Jean 1'^, sire de Cusaoee» an eonmeDcement du xiv* siècle; leurs descendants l'ont conservée saai inlemiption jusqu'à ce qu'elle passât à la maisoo de Lillebonne» après 1650. Celte seigoearle oe comprenait que le filiage de Saist-Julteo, 49 nlUes à ll^ot-de^Voiigoe/» 6 à Batienans, le melK des Gme* re$9$8 à If alcbe, et le fief de Aosoreax, que les seîgoeors de Saint-Jalieo anlentrecu dv priearé de Vaiieliise(i). Ils Joaissalent de la haute justice dans ce village. la veille^ le jonr et k lendemain de la fête de sainte Foi, patronne de l'église. Ils fournissaient quatre hommes pour y faire la police; deux de ces gardes étaient armés d'épees et hallebardes, et des deux autres l'un devait jouer du tifre, et l'autre battre du tambour. Les seigneurs de Saint-Julien n'y parurent que rarement, et la population de cette seigneurie, qui fut la plus libre de la Franche-Montagne au moyen âge, unit toujours son sort à celui des sujets de Maîche. Tous les habilanls de Saint-Julien étaient francs, formaient entre eux un corps de bourgeoisie, pouvaient libremeni vendre, échanger leurs héritages sans rien payer au seigneur, chasser, sauf la grosse béte et la caille an filet ; ils ne payaient d'autres droits seigneuriaux que la dlme de tous les grains, de seize andaim Tun, dent le curé avait la moitié» une mesure d'orge ou six gros par ménage, neuf par charrue^et les bons deniers an cnré. Cette terre, qui ne rap* portail dans les temps anciens que 333 livres^ éttô amodiée 900 livres à la fin du ztii* siède. Les seigneurs de Saint-ln* lien étaient collateurs de la cure et de la chapelle de SainteAnne, dont le chapelain, qui devait résider, n'était chargé que de deux messes par seuiaiueet partageait avec le curé l'habitation elles revenus du presbytère. Le clocher de l'église porte le millésimede 1525, maisdans l'intérieur de cet édifice on voit des pierres turaulaires qui indiquent des dates plus reculées. Les seigneurs de Saint-Julien y étaient hauts justiciers, ainsi que sur les terrains communaux de Mont-de Voucrney et de Battenaos. Le cens de six quartes d'avoine , qu'ils percevaient sur le champ det Gruereaes à Malche, dit autrement la (1) RoBureox était le ehef-ltou eivU de la Mifneurie de Vaoclna». Digitized by Google

- 68 gektê aux ehùns, n'était antre chose qn'mie indemiiité qae les seigneurs de Maîche leur avaient cédée en remplacement de la chasse, qu'ils réclamaient sur lout le territoire. Dans le Saint-Julien du bas, on voit les restes d'une an tienne forteresse féodale. Elle étail située au-dessus de la côte de Rosureux, et occupait un espace de vinj^t mètres en longueur et de treize de larp^eur. Un fossé profond etaifcreusé au pied de la muraille, au sud-est: la porle voiilee. flanquée de deux tourelles et avec pont-levU^ éiait placée du cdté de Bodnélage. Béaamont, re^'u» mtm, Réalmont 1854, èbàtean dont on voit les raines au «dessus d'une montagne escarpée, à Teitréniité d'nne forêt de sapins ^ près d'un marais etaa-dessons da Rëlieu;, dans le canton et à 1 royriamètre do Russej. Ce château fut bâti par Henri 1*^, sire de Montfaocon , vers l'an 1330. Celte forteresse était importante, avait un puits profond taillé dans le roc, avec des murs d'enceinle comme rannoncenl les débris ayant plus d'uu mètre d'épaisseur, et au devant des fossés très larges; ils résistèrent aux efforts réitérés de Louis, comte de Neuchalel, pour les renverser. La circonscription de la seigneurie qui en dépendait, dite aussi le (ivind-Bélicu , comprenait les villages du Bélieu, Mont-de-Laval, Luhier, Monlbéliardot, Plaimbois-du-Miroir (alors le Mireux), Bizot, le Narbief, la Chenalotte, la moitié du Barboux (l'autre dépendait de Venues)» Noël-Ceroeux, et fut portée, pour nue moitié indivise, en dot, par Jeanne de Montfaucon à Louis, comte de Neucbatel en Suisse^ sous la suzeraineté des comtes de Monlbéliard-Montfoucon. Ce seigneur et .son oncle Henri, comte de Itonlbéliard» firent bâtir au Bizot. en 1331, une église pour toute la contrée du Grand -Bélieu. Ces seigneurs furent en guerre pendant plus de trente ans iToccasion de la seigneurie de Réaumont, dont Louis ne put jamais obtenir sa part de son oncle. Cette terre passa à la famille de Cbalon-Arlaj , et ftit vendue en 1466 à EtieDoe de l aletans.

- 69 — ITenitea et CltÀ(eliieuf-eii«¥eiiiies» Veones, yfiMtt?1t99, Venna 1236; Veignes 1247 (i), chef-lieu de la terre de ce nom, au pied de la troisième chaîne du mont Jura, dans le canton de Pierrefontaine, à l.mjriamètre de ce lieu. Le village (autrefois le bourg) de Venues eiiste à la base du rameau de montagne qui ferme au nord-ouest le val auquel il a donné son nom. Au bas du village^ du cdlë du levant, se trouve on monticule déforme ronde, au-dessus duquel on volt encore des pans de murailles ; ce sont les restes do château de Venues. Il était d^à connu en 1238, mais il est beaucoup plus ancien. Dès le vi* siècle, le val de Vennes apputlint à Tabbaye d'Agaune (de Sainl-Maurice-en-Valais), qui l'abandonna à des vassaux auxquels elle l'avail inféodé. Un de ceux-ci, qui eu avait pris le nom, le possédait au xiii" siècle, sous la suzeraineté des barons de Belvoir. Vers le milieu de ce même siècle, Jean de Clialon en était le possesseur et le donna à Amédée III de Monlfaucon. Au commeocemeni du xiv siècle, la terre de Venues fut démembrée. Un autre château, dit Châtelneuf par opposition à l'ancien château de Venues, était bâti à 5 kilomètres de distance, au levant, au-dessus du rideau de rochers à pic du pied desquels son le Dessoubre, et devint, dès Tan 1300, le chef-lieu d'une nouvelle seigneurie dite de Châtelneuf -en-Vemes, D'après le millésime 1026, qu'on lisait sur une platine, encore existante, trouvée dans les ruines de cette forteresse, elle remonterait, au moins en partie, au commencement du xi* siècle et n'aurait été qu'augmentée par les Monlfaucon dans les dernières années du XIII* siècle. Elle passa, i la même époque, à la maison de Nea* chatel-Bourgogne, dont une héritière, Marguerite, le porta en dot à Jean II, comte de la Roche. Ses successeurs l'ont conservée jusqu'au xvin^ siècle. Au xv!*^, celle maison forte, sise sur un rocher haut de 60 mètres au dessus de Consolation, était environne'e de murailles et de rochers de tous les autres côtés, et renfermait, avec un jardin, un verger, une cour basse et une (i) Venues signifie monUgnes. . Ly Google

— 70 — oonr haate, ao donjon et plusieurs maisons et tourelles. Un pont'le?is en défendait l'entrée ao snd-ooest. Quoique les deux ehefe-Iieux des seigneuries de Venues et de Châtelnenf ne ftissent pas situés dans la Franche-Montagne , elles lui appartenaient néanmoins et par leur proximilë cl parce que certaines de leurs dépendances y étaient placées. Les villages du val de Venues, Orchamps, Grandfonlaine-Fournets, Luisans, Fuans et Guyans-Vennes, étaient parla^^ës entre les deux seigneuries ; de Venues seul dépendaient le bourg de ce nom, Plaimbois-Vennes, le Russey, la Graud'Ccmbe-des-Hois , appe, lée primitivement la Noirejoux, et ensuilc /ilnnrhffuntainc. A (Châtelnenf seul, appartenaient les Maisonnettes, la vaste paroisse de Bonnétage avec tous ses bameaux, et les Fontenelles. Dès 1425, la seigneurie de Vennes passa à la famille des comtes de Neuchatel en Suisse, par le mariage de Louis avec Jeanne de Montfaueon. I^s seigneunsde Venues étaient hauts justiciers, fotsaieni frapper des niquets. Ils avaient la garde du val et du prieoi'^de Morteau, où leurchàtelaip rendait lajustiee. Margue*. rite d'Autrielie, tantedel*empereurCharlesV et gouvernante du comté de Bourgogne, acquit cette terre au commencement du XVI* siècle. Le roi d'Espagne la donna en échange au prince d'A** . remberg, gouverneur du comté de Bourgogne , qui en 1657 épousa Henriette de ('usance, veuve de Ferdinand-Just de Hye et son héritin e ; de la sorle les deux seigneuries de Vennes et de Châtelnenf se trouvèrent de nouveau réunies. Orchamps, qui était le village le plus considérable de la contrée, devinl le siège -fî^* -, V de la justice el d'un bailliage seigneurial dont ressortissaient tous les villages el hameaux du val de Morteau , des terres de Châtelncuf el de Vennes, des prieurés de Laval el d'Eyssou, en tout plus de 60 villages. Les fourches patibulaires existaient sur une cminence dite Es Genévriers, proche le chemin des Hages et de Vercel. princesse d'Arembei-g fît vendre ces terres, en 1702, à Ferdinand-Joseph, comte de Poitiers, pour 80,000 livres. Sa fille unique, Philippine de Poitiers, les porta en dot au maréchal de Lorges , duc de Bandan : M"* la duchesse de Lignéville en possédait encore les forêts au commencement de ce siècle. Bans les villages du val de Venues et de Châlelneuf se tronvaienl quelques mainmortables, des bourgeeis et des . j Ly Google

- 71 hMmies trmeê, LêsMritaiits 4e GbAtêlneuf, aujourdlmi les* Maisonnettes, formant seulement quatre familles au xiv* siècle, furent affranchis, le 17 octobre 1383, par Henri de Villersexel, comte de la Roche, à charge de résider habituellement sous les murs de Châtelneuf, d'être munis, chacun selon sa faculté, de son harnois pour garder et deffendre ledit chastel , s ça voir : sa cotte de ferf, yantelct, bansif/net, saicr/uet et lance, et faire le charguet audict chastel en temps de doubte, etc., etc. Il donna encore à chaque habitant, outre son rhasnl et curtil , dix journaux de champs, dix faulx de prés, usages et pasturayes en ses bois et plaines, à charge seulement par chacun d'eux de payer, à la Saint-Martin, 3 sols 9 deniers estevenanto. Ils ponvaient aussi vendre et acheter, mais entre eux seulement, en payant 2 de* Dîers par sol pour lods. Malgré ces franchises, qui donnèrent ao iiea habité |Mir ces quatre fomilles le nom de Francheville, elles contîmièreBt i former une section de GoyaDS^Yennes, et leur nombre ne commença à s'accroître qu'en IMS. Le 17 mars de cette année, Claudine de Rye» comtesse de la Rocbe» donna en renoofelant les franchises de 18S8, i tous ses hommes do fOi^age, la licence de mattonnel/er on bfttir de petites maisons sons Châtelneuf. Telle est l'origine et le commencement de la commune des Maisonnettes, qui dès lors fut séparée de GuyansVennes. De son côté, Louis, comte de Neuchatel en Suisse, seigneur de Venues, avait déjà accordé des franchises, dès 1344, pour attirer des habitants dans les montagnes du Kussey et de la Grand'Combe-des-Bois, qui commençaient seulement à se peupler. Le ChiUelneuf-on-Vmnes fut livré par trahison, en 1636, aux Suédois , qui le brûlèrent et le détruisirent. Dans le même temps celui de Venues, qui était la résidence du capitaine de la terre, fut pris et ruiné. Primitivement, tous les habitants du val de Vennes étaient paroissiens à * Eysson^ce/Ze ou ferme avec une église appartenant au prieure de Morteau. Dans le courant du xiii*' siècle, une église fut bâtie sons le vocable de sainte Colombe, au milieu de la plaine qui se trouve entre les villages de Vennes, Orchampi, Puans et Guiyans. Cette église a disparu dans le cours du xv* siècle; mais il en est resté une chapelle, desservie par un chapelain rétribué par le seigneur jusqu'en 1793. Dans la période de 1484 à 1500^ les paroisses de Gitans et d'Orchamps se Digitized by Google

- 72 formèreiit, après de nombreuses el sërieases dittealtés^ elles eurent ebaeane leur ^lise. CliâtllleMHMa«««]IIfdclie« Le château de Châlillon, Castcllw i245, Chastoillon 1290, dut sa construction aux comtes de Monlbéliard ou à leurs cadets de la Roche en Montagne, à huit kilomètres à l'ouest de Saint-Hippolyte, au-dessus d'un rocher qui domine perpendiculairement la vallée cln Doubs et termine un plateau élevé, bordé au sud-est dans toute sa longueur par les sommités de la montagne qui encaisse la rive gauche du Dessoubre. CeUe forteresse, de forme elliptique et de la coalenance d'en*?iron 140 ares (i), était défendue de tous edtës par des rochers et des précipices; à l'exception du sud-ouest, où elle était fermée par d'épaisses murailles ; c'est là qu'existait la porte d'entrée arec un pont-le?ls. au dcTanl duquel étaient groupées les quelques maisons du petit bourg de Gbftlillon. Ce château fut surnommé sous JUakke^ à cause de sa position inférieure et opposée à celui de Malche. Il existait dans les premières années du xni* siècle, puisqu'alors il était une mouvance de la seigneurie de Montfancon à Yercel. En 1245, Guillannîe de la Roche, seigneur de Châtillon, voulait disputer cette mouvance, mais après une enquête qui en élablil lu réalité, il se soumil à la reprise de (ief, dont il s'acquitta dans le château même de Vercel. La seigneurie de Cbâtillon comprenait les villages de Cbâtillon, Chaux, Neuvier, Courcelles, Froidevaux, Peseux, Solemont,Bief, Valoreille, Fleurey (ces deux derniers situés sur le flanc el au-dessus de la montagne delà rive gauche du Dessoubre), et Yauclusotte, sur celle rivière. Tous les habitants étaient retrahanis i^) au château de Châtiiiou. Le seigneur de ce lieu avait encore des sujets dont quelques-uns étaient maiomortafoies dans plusieurs lieux du comté de Montbéiiard, à Mandeure et à Pierrefontaine-lex-Blamont notamment, et dans les quinie villages suivants du comté de Boui^ogne : à Belle(1) Ou une étendue de quatre journaux, avec la configuration d'une botte. (S) Avatoat droit da ratnitv an temps de guerre. niqitized by Cooqle

— 73 herbe, Chamesej^ Goar-Saint-Mauriee» Dampjoiix, Droitfontaioe. Esbey, Lagrange, Laviron, Pierrefontaine-Varans^ ProTenchère, Randevillers, Valonne, Vaucluse , Vernois» et une chmnce à V/t-lez-BeWoir. La haute justice lui appartenait dans tous ces lieux sur ses hommes» Maudenre excepté ; il avait aussi la garde du prieuré de Vaucluse. On ne connaît aucun possesseur ^e la seigneurie de, Ghàlillon avant les comtes de la Roche. Elle était une annexe de leur comté; c'est pourquoi elle fut toujours regardée comme une partie de la Franche-Montagne, quoiqu'elle n'en fût que riveraine par sa circonscription territoriale. Marguerite, fille d'Odon III, comte de la Roche, porta la terre de Ghâtillon en dot à Jacques I" de Longwy, qu'elle épousa. Jacques II, n'ayant pas d'enfants, la légua par testament à son cousin Guillaumel", sire de Saint-Georges. Sa petite-fllle , Marguerite , la transmit à Hodolphe de Hocbberg. de la famille des comtes de Neucbatel en Suisse, qu'elle cpousa. Philippe de Hocbberg, leur descendant, seigneur de Gbàlilioo^ concède en 1501, à liuguenin Vieille» de Vaoclusotte^ une place sur le ruisseau de la Vcgrèzepour y bâtir un moulin, moyennant le cens annuel de tâ quartes de froment et une demi -livre de cire. Jeanne, flUe de Philippe, marquis de Hochbei^, et de Marie de Savoie» vendit celte terre à Louis d'Orléans» duc de Longueville» de qui Marguerite d'Autriche, tante de Charles V, Tacheta et la réunit an domaine en 1518. Charles IV ; duc de Lorraine, acquit Chfttillon et la seigneurie de Pbilippe II, roi d'Espagne, en avril 1647, pour 122,76* florins 16 palagoiis, et la donna comme dot à saillie, mariée à .\T. de Lorraine, prince de Lillebonne ; de celui-ci elle passa successiTeraeiit par mariages dans les maisons de Melun, de Rohan-Soubise et de Gaston de Lorraine. La comlesse de Marsan, veuve de ce prince et gouvernante des Enfants de France, a possédé celte terre jusqu'à la révolulion de 1789. Elle rapportait 2»500 livres, sur quoi elle paya pendant le moyeuâge 316 paires par moitié blë et avoine à l'hospice delà Villedieu près Vercel , et 120 quartes de fromeut aux comtes de Bourgogne pour la chevance de Vyl. Les troupes du roi de France Louis XI s'emparèrent de GhAtillon en 1481. Les Bou^ guignons le reprirent, et les Français l'ayant conquis une se*

^ 74 condefois, ils décapitèrent, contre te droit des gens, Chrestien de Dig^oine, qui en était le capitaine-châtelain. Pendant la guerre de Dix-Ans, celle forteresse fut mise en un élal de défense formidable : nombre de hauts personnages s'y retirèrent, les monastères y cachèrent les vases sacrés et les ornements les plus précieux de leurs églises. C'est là que le baron de Scey avait établi le dépôt de ses munitions pour défendre la montagne. Les troupes suédoises vinrent l'altaquerà plusieurs reprises, mais elles ne purent le prendre. Les Rbeinach et les Tranchant de Borey élaient les capitaines commandants de ce château au xvi« et au xvir siècle.

BESANÇON, IMPR DE J. JACQUIN. Digitizea